







# LES LACS RÉSERVOIRS

**SUJETS SENSIBLES** 

**INDEMNISATION AGRICULTEURS AUBE** 

www.lefigaro.tr (4 fevrier 2021)	•
LEURS TERRES PROTÈGENT PARIS DES INONDATIONS, ILS VEULENT ÊTRE INDEMNISÉS:	<del>.</del> 32
LEURS TERRES PROTÈGENT PARIS DES INONDATIONS, ILS VEULENT ÊTRE INDEMNISÉS	•
INTÉGRATION EPTB DANS MGP	
www.lejournaldugrandparis.fr (12 février 2021)	
LA 3 <sup>E</sup> ÉDITION D'INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EST LANCÉE	34
<u></u>	
PRÉVENTION.ET GESTION DES INONDATIONS	
REPUBLIQUE DE SEINE ET MARNE (15 fevrier 2021)	27
EPAGE. UNE STRATEGIE TERRITORIALE POUR LE LOING	3/
REPUBLIQUE DE SEINE ET MARNE (15 fevrier 2021)  EPAGE. UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LE LOING	38
EDTE CEINE CRANDS LACS	
MACHI CHOTIDIEN (26 formion 2021)	
MON QUOTIDIEN (26 fevrier 2021)  VRAI OU FAUX ? PARIS EST PROTÉGÉ DES INONDATIONS PAR DE GRANDS BARRAGES	
France 3 Champagne-Ardenne (06/02/21 à 12:08) 12/13 CHAMPAGNE-ARDENNE	
France 3 Champagne-Ardenne (00/02/21 a 12:00) 12/13 Champagne-Ardenne	40
LES CRUES	
LE PARISIEN (24 fevrier 2021) TOUS UNIS CONTRE LES INONDATIONS	41
www.leparisien.fr (23 février 2021)	
CRUES DU LOING : POUR «ÉVITER AU MAXIMUM» LES DÉGÂTS, ENFIN LE BRANLE-BAS DE COMBAT	43
L'ECLAIREUR DU GATINAIS (17 fevrier 2021) UNE ÉTUDE POUR MAÎTRISER LES CRUES	46
LA FRANCE AGRICOLE AUJOURD'HUI NEWSLETTER (11 fevrier 2021)	
LES INONDATIONS LAISSENT DES PAYSAGES DEDÉSOLATION	47
www.lest-eclair.fr (6 février 2021) RISQUE DE CRUE DANS L'AUBE : DE LA MARGE POUR TROIS SEMAINES	56
L'EST ECLAIR (06 fevrier 2021) RISQUE DE CRUE: DE LA MARGE POUR TROIS SEMAINES	58
France 3 Champagne-Ardenne (05/02/21 à 19:15) 19/20 CHAMPAGNE-ARDENNE	59
L'EST ECLAIR (04 fevrier 2021) ÇA NE MONTE PAS MAIS ÇA NE DESCEND PAS!	60
FÔRET D'ORIENT	
www.lest-eclair.fr (16 février 2021)	
LES ZONES HUMIDES DU PARC DE LA FORÊT D'ORIENT À L'HONNEUR EN FÉVRIER	61
L'EST ECLAIR (16 fevrier 2021) LES ZONES HUMIDES À L'HONNEUR EN FÉVRIER	63
·	

LE FIGARO (05 fevrier 2021) TERRES INONDÉES : LES PAYSANS VEULENT ÊTRE INDEMNISÉS......31:



Pays: FR

Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 15498

Date: 15 feyrier 2021



Page 1/1

# CASIER PILOTE DE LA BASSÉE. La solution miracle?

Après l'avis favorable délivré par la commission d'enquête en août 2020 et l'obtention des autorisations environnementales nécessaires, la préfecture de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet de casier pilote de la Bassée le 15 décembre 2020. Vieux de plus de 20 ans, le projet consiste à aménager un espace endigué de 360 ha, capable de contenir 10 millions de m3 d'eau en cas de crue majeure de la Seine. « Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans, précise l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon. »

## « On a déposé un recours en justice »

Première étape d'un projet de huit autres casiers écrêteurs devant être installés dans la Bassée pour permettre de faire baisser le niveau de la Seine de 20 à 60 cm sur sa portion aval,



Le casier pilote de la Bassée consistera en un espace endigué de 360 ha, capable de contenir 10 millions de m3 d'eau en cas de crue majeure de la Seine (@EPTB)

le site pilote doit voir le jour en 2024

Des arguments qui ne convainquent pas les opposants au projet. « On a déposé un recours en justice pour contester l'arrêté d'utilité publique, annonce Véronique Stoppato, présidente de l'association A l'eau Bassée. On parle d'une bassine qui va coûter des millions pour faire baisser le niveau de la Seine de simplement de 2 à 3 cm à Paris, autant dire rien. La zone humide de la Bassée joue déjà très bien son rôle de catalyseur. » Avant de s'interroger: « Pourquoi n'avoir fait porter l'étude d'impact que sur le casier pilote, alors même qu'on nous vend l'efficacité de l'ensemble des neuf casiers ? Parce qu'ils ne verront jamais le jour ? Là, on se rendrait compte des dégâts sur la région... »

En attendant, les travaux de construction de la station de pompage et de la dique, et les opérations de valorisation écologique débuteront fin 2021, pour un budget de 100 M €. Les travaux préparatoires et les premiers défrichements, eux, sont lancés depuis mi-janvier.



Pays: France Dynamisme: 492



Date: 10/02/2021 Heure: 17:03:18

Journaliste: Maxime Berthelot

Page 1/5

Visualiser l'article

# Seine-et-Marne. Face aux risques d'inondations, les travaux du casier pilote de la Bassée ont débuté

Mi-décembre, le préfet de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet de casier pilote de la Bassée. Les travaux de défrichement ont pu débuter mi-janvier.



Alors que les travaux préparatoires ont débuté à Châtenay, des infrastructures de soutien seront créées cet été (pistes, zones de stockage, quai de chargement). Le casier pilote sortira de terre à partir de l'hiver 2021, pour une mise en service prévue en 2024 (©EPTB Seine Grands Lacs)

C'était la dernière étape avant que les travaux puissent officiellement débuter. Après l'avis favorable délivré par la commission d'enquête en août dernier et l'obtention des autorisations environnementales nécessaires, la préfecture de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet de casier pilote de la Bassée .

Elle autorise l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs à acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation du projet dans un délai de 5 ans, « soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation ».



actu.fr Pays: France Dynamisme: 492



Date: 10/02/2021 Heure: 17:03:18

Journaliste: Maxime Berthelot

Page 2/5

Visualiser l'article

Dans les cartons depuis plus de 20 ans , le projet de site pilote de la Bassée consiste à aménager un espace endigué de 360 ha, capable de contenir 10 millions de m 3 d'eau en cas de crue majeure de la Seine. « Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans, précise l'EPTB. Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon.»

### Défrichement et plante envahissante

Première étape d'un projet de huit autres casiers écrêteurs devant être installés dans la Bassée pour permettre de faire baisser le niveau de la Seine de 20 à 60 cm sur sa portion aval, le site pilote doit voir le jour en 2024. « Les travaux de construction de la station de pompage et de la digue, et les opérations de valorisation écologique débuteront fin 2021, pour un budget de 100 M € », annonce l'établissement public.

Depuis mi-janvier 2021, les travaux préparatoires à l'implantation de la digue et de la station de pompage ont donc débuté :

« Trois périodes de défrichement sont prévues : la première se déroule de janvier à mars 2021. Des opérations de débroussaillage des buissons et bosquets, puis d'abattage et de dessouchage des arbres dans le strict respect des espèces animales seront réalisées. Selon leur nature et leur potentiel de valorisation, ils seront ensuite broyés sous forme de plaquettes, ou coupés en bûches pour connaître une seconde vie. »

Grégoire Isidore Directeur de la Bassée et de l'hydrologie auprès de l' EPTB



actu.fr Pays : France Dynamisme : 492



Date: 10/02/2021 Heure: 17:03:18

Journaliste: Maxime Berthelot

Page 3/5

i age on



indisponible

Le casier pilote de la Bassée consistera en un espace endigué de 360 ha, capable de contenir 10 millions de m3 d'eau en cas de crue majeure de la Seine (©EPTB)

Alors que les premiers repérages ont débuté à Châtenay, l'EPTB entame parallèlement un gros chantier d'éradication d'une plante exotique envahissante : la renouée du Japon . « Il y a un gros spot, notamment le long des cours d'eau et des infrastructures, confie Grégoire Isidore, directeur de la Bassée et de l'hydrologie auprès de l'EPTB. C'est une plante dont les racines libèrent des toxines qui tuent les autres espèces autour d'elle. Elle déséquilibre la biodiversité. On a donc saisi cette opportunité pour agir et éviter qu'elle ne se dissémine davantage au cours des travaux. »

« On prépare un recours en justice »

Car l'établissement public l'assure, ces opérations vont être effectuées « tout en déployant des dispositifs de protection des espèces végétales et animales locales », mais aussi en menant « une valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle ».



actu.fr Pays : France Dynamisme : 492

**≡** §



**Date : 10/02/2021** Heure : 17:03:18

Journaliste : Maxime Berthelot

Page 4/5

. ...

Visualiser l'article

Des arguments qui ne convainquent pas les opposants au projet. Véronique Stoppato, présidente de l'association A l'eau Bassée, et dont une partie des terres va être impactée par le projet, annonce :

« On prépare un recours en justice pour contester l'arrêté d'utilité publique. Le site pilote comporte plus d'inconvénients que d'avantages. On parle d'une bassine qui va coûter des millions pour faire baisser le niveau de la Seine de simplement de 2 à 3 cm à Paris, autant dire rien. »

Véronique Stoppato Présidente de l'association A l'eau Bassée, opposée au projet de casier pilote Avant de s'interroger : « L'étude d'impact à seulement porté sur le casier pilote, alors même qu'on nous vend l'efficacité de l'ensemble des neuf casiers. Comment peut-on tronçonner les projets comme ça ? Pourquoi ne pas avoir fait une étude d'impact sur la totalité des casiers ? Parce qu'ils ne verront jamais le jour ? Là, on se rendrait compte des dégâts sur la région. » De son côté, France nature environnement dénonce « des études incomplètes et une vue d'ensemble insuffisante ».



Pour remplir le casier pilote, une station de pompage va être construite sur la commune de Gravon (©EPTB)



actu.fr Pays: France Dynamisme: 492

≣ ∄



Date: 10/02/2021 Heure: 17:03:18

Journaliste : Maxime Berthelot

Page 5/5

Visualiser l'article

« Le casier pilote vise à vérifier qu'on a bien fait les choses. Après, ce sont les élus de Seine Grands Lacs qui décideront si on lance, ou pas, la construction des autres casiers, répond Grégoire Isidore. Mon job, c'est de leur donner des infos régulières, il faudra être dans les clous. Mais si les autres casiers devaient être actés, on repartirait dans une phase administrative avec enquêtes publiques, demande d'utilité publique, autorisations environnementales etc. Les gens seront concertés. »

Les opposants au projet ont jusqu'au 15 février 2021 pour déposer leur recours contre la déclaration d'utilité publique.



Pays : FR

Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 15498

Date: 08 fevrier 2021

Journaliste: Maxime BERTHELOT

Page 1/2

# Actu du département

# casier PILOTE DE LA BASSÉE. Après le feu vert de la préfecture, les travaux débutent

Mi-décembre, le préfet de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet de casier pilote de la Bassée. Les travaux de défrichement ont pu débuter mi-janvier.



Alors que les travaux préparatoires ont débuté à Châtenay, des infrastructures de soutien seront créées cet été (pistes, zones de stockage, quai de chargement). Le casier pilote sortira de terre à partir de l'hiver 2021, pour une mise en service prévue en 2024 @EPTB Seine Grands Lacs

Pays: FR

Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 15498

Date: 08 fevrier 2021 Journaliste: Maxime BERTHELOT

Page 2/2

C'était la dernière étape avant que les travaux puissent officiellement débuter. Après l'avis favorable délivré par la commission d'enquête en août dernier et l'obtention des autorisations environnementales nécessaires. la préfecture de Seine-et-Marne a déclaré d'utilité publique le projet de casier pilote de la Bassée. Elle autorise l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs à acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation du projet dans un délai de 5 ans, « soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation ».

Dans les cartons depuis plus de 20 ans, le projet de site pilote de la Bassée consiste à aménager un espace endigué de 360 ha, capable de contenir 10 millions de m3 d'eau en cas de crue majeure de la Seine. « Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans, précise l'EPTB. Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon. »

## Défrichement et plante envahissante

Première étape d'un projet de huit autres casiers écrêteurs devant être installés dans la Bassée

pour permettre de faire baisser le niveau de la Seine de 20 à 60 cm sur sa portion aval, le site pilote doit voir le jour en 2024. « Les travaux de construction de la station de pompage et de la digue, et les opérations de valorisation écologique débuteront fin 2021, pour un budget de 100 M €», annonce l'établissement public.

Depuis mi-janvier 2021, les travaux préparatoires à l'implantation de la digue et de la station de pompage ont donc débuté : « Trois périodes de défrichement sont prévues : la première se déroule de janvier à mars 2021. Des opérations de débroussaillage des buissons et bosquets, puis d'abattage et de dessouchage des arbres dans le strict respect des espèces animales seront réalisées, explique l'EPTB. Selon leur nature et leur potentiel de valorisation, ils seront ensuite broyés sous forme de plaquettes, ou coupés en bûches pour connaître une seconde vie. »

Alors que les premiers repérages ont débuté à Châtenay, l'EPTB entame parallèlement un gros chantier d'éradication d'une plante exotique envahissante : la renouée du Japon. « Il y a un gros spot, notamment le long des cours d'eau et des infrastructures, confie Grégoire Isidore, directeur de la Bassée et de l'hydrologie auprès de l'EPTB. C'est une plante dont les racines libèrent des toxines qui tuent les autres espèces autour d'elle. Elle déséquilibre la biodiversité. On a donc saisi cette opportunité pour agir et éviter qu'elle ne se dissémine davantage au cours des travaux. »

## « On prépare un recours en justice »

Car l'établissement public l'assure, ces opérations vont être effectuées « tout en déployant des dispositifs de protection des espèces végétales et animales locales », mais aussi en menant « une valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle ».

Des arguments qui ne convainquent pas les opposants au projet. « On prépare un recours en justice pour contester l'arrêté d'utilité publique, annonce Véronique Stoppato, présidente de l'association A l'eau Bassée, et dont une partie des terres va être impactée par le projet. Le site pilote comporte plus d'inconvénients que d'avantages. On parle d'une bassine qui va coûter des millions pour faire baisser le niveau de la Seine de simplement de 2 à 3 cm à Paris, autant dire rien. »

Avant de s'interroger : « L'étude d'impact à seulement porté sur le casier pilote, alors même qu'on nous vend l'efficacité de l'ensemble des neuf casiers. Comment peut-on tronconner les projets comme ça ? Pourquoi ne pas avoir fait une étude d'impact sur la totalité des casiers ? Parce qu'ils ne verront jamais le jour ? Là, on se rendrait compte des dégâts sur la région. » De son côté, France nature environnement dénonce « des études incomplètes et une vue d'ensemble insuffisante ».

« Le casier pilote vise à vérifier qu'on a bien fait les choses. Après, ce sont les élus de Seine Grands Lacs qui décideront si on lance, ou pas, la construction des autres casiers, répond Grégoire Isidore. Mon job, c'est de leur donner des infos régulières, il faudra être dans les clous. Mais si les autres casiers devaient être actés, on repartirait dans une phase administrative avec enquêtes publiques, demande d'utilité publique, autorisations environnementales etc. Les gens seront concertés. »

Les opposants au projet ont jusqu'au 15 février 2021 pour déposer leur recours contre la déclaration d'utilité publique.

Maxime BERTHELOT

## LA TRIBUNE EDITION QUOTIDIENNE

Pays: FR

Périodicité : Quotidien





Date : Du 13 au 15 fevrier 2021

Page de l'article : p.38-40 Journaliste : NATHALIE JOURDAN

ET CESAR ARMAND

Page 1/3

# LE REPORTAGE

# HIDALGO, MAYER-ROSSIGNOL, PHILIPPE: "ON A TANT DE CHOSES A FAIRE ENSEMBLE"

NATHALIE JOURDAN ET CESAR ARMAND



Le trio ne cache ni ses convergences de vue, ni l'estime (manifeste) qu'il se porte. Les maires de Paris, de Rouen et du Havre se sont retrouvés, le 11 février, au siège de la métropole rouennaise pour un mini-sommet centré sur le développement de la vallée de la Seine. Leur ambition ? En faire un territoire démonstrateur des nouvelles énergies, de la mobilité décarbonée, des continuités écologiques et du bien vivre. "Ce qui se joue là est important pour nos villes et pour le pays", insistent-ils de concert. Pour Hidalgo comme pour l'ancien Premier ministre d'Emmanuel Macron, l'opération n'est pas sans arrière-pensées politiques.

La pomme ne tombe jamais loin de l'arbre, disent les Normands. Jeudi en débattant de l'avenir de la vallée de Seine à Rouen, Anne Hidalgo, Nicolas Mayer Rossignol et Edouard Philippe se sont inscrits dans les pas de leurs mentors respectifs. Réunis dans le même attelage improbable, Bertrand Delanoë, Laurent Fabius et Antoine Rufenacht avaient, en leur temps, défendu la cause à trois voix après que Nicolas Sarkozy ait accouché du concept de «Grand Paris jusqu'au Havre».

Leurs successeurs reprennent donc le flambeau dans le même format, au risque de fâcher les président(e)s des deux Régions qui n'ont pas été conviés. La date, qui intervient quinze jours après la tenue du Comité interministériel à la mer au Havre, sous l'égide du Premier ministre Jean Castex, n'a pas été choisie au hasard. La Seine est juste à la veille de la fusion de ses ports qu'Edouard Philippe souhaitait déjà à Matignon et qu'il présente (avec l'inscription de la nouvelle ligne Paris Normandie dans la LOM - loi d'orientation des mobilités) comme la « première incarnation manifeste » du rapprochement initié une décennie auparavant. « Notre ambition n'est pas nous en satisfaire mais de l'enrichir pour être à la hauteur de cette idée » ajoute l'ancien Premier ministre.

### LA TRIBUNE EDITION QUOTIDIENNE

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

Date : Du 13 au 15 fevrier 2021

Page de l'article : p.38-40 Journaliste : NATHALIE JOURDAN

ET CESAR ARMAND



Page 2/3

## "ON A BESOIN DE FORCES POLITIQUES NOUVELLES"

Le trio juge, en effet, que les choses ne vont ni assez vite, ni assez loin. « On a besoin de forces politiques nouvelles et d'idées neuves en phase avec l'époque que nous vivons » martèle le maire de Rouen, à l'initiative de cette « réunion de travail ». Parmi les pistes de coopération sur la table, la création d'une société d'économie mixte qui pourrait porter les projets liés aux énergies renouvelables dont ceux relatifs à l'hydrogène.

Sont évoqués également la dépollution des friches, la mobilité décarbonée des passagers et des marchandises, les circuits courts alimentaires, la culture, le patrimoine ou encore la réalisation d'une étude portant sur les conséquences du réchauffement climatique à l'échelle de la vallée de Seine (inondations, submersions...). Un sujet à l'ordre du jour alors que le "zouave du Pont de l'Alma" est noyé aux genoux (il y a encore de la marge avec l'épaule de la crue de 1910).

«On a tant de choses à faire ensemble Ce que nous voulons c'est créer des liens et construire des ponts à partir de ce qui nous unit, la Seine » résume Anne Hidalgo.

Les trois maires, qui assurent avoir défini un « cadre de travail très précis » ont convenu de se retrouver chaque trimestre pour mesurer le chemin parcouru.

## DIFFÉRENCE D'APPROCHE

Pas question pour eux en revanche de faire évoluer la gouvernance de l'axe Seine comme le propose Patrick Ollier, le président de la Métropole du Grand Paris. Lui suggère de créer un syndicat mixte d'études qui rassemblerait les quinze intercommunalités « du Havre à Paris en passant par Rouen » et auquel seraient associés les départements et les régions concernés. Son objectif : mettre sur pied un projet de développement à partir de la logistique, des mobilités, de la transition écologique et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), une compétence métropolitaine.

Interrogée par La Tribune, la maire de Paris balaie l'éventualité d'un revers de main comme d'ailleurs l'idée de fusion des Régions Île-de-France et Normandie défendue par l'architecte Roland Castro ... soutien historique d'Anne Hidalgo. « Partir d'une question institutionnelle, c'est toujours une mauvaise approche » tranche cette dernière. Nicolas Mayer-Rossignol enfonce le clou: « le vrai sujet, ce sont les projets. Il nous faut créer des coalitions, des constructions concrètes ».

Patrick Ollier, qui vient d'être élu premier vice-président de l'établissement public <u>territorial</u> de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et qui s'est fixé deux ans pour « relever le défi » avec les trois intéressés, en est quitte pour revoir sa copie. A défaut, peut-être choisira t-il de relancer le troisième concours d'urbanisme « le long de l'eau » dont il rêvait à voix haute en décembre 2018. Un sujet sur lequel il pourrait trouver un point d'accord avec Roland Castro pour qui « si on veut fabriquer la métropole, il faut quinze ponts routiers et trente passerelles piétonnes ainsi que des logements, une fac et une usine au port de Gennevilliers ». L'intéressé, il est vrai, a été missionné par le président Macron pour réfléchir à l'avenir de « Paris en grand ». « On voit bien que les différents niveaux de collectivités cherchent leur place à l'intérieur de cet ensemble » confiait l'autre jour à La Tribune François Philizot, délégué interministériel à la vallée de Seine. Difficile de lui donner tort.

## LA TRIBUNE EDITION QUOTIDIENNE

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

Date : Du 13 au 15 fevrier 2021

Page de l'article : p.38-40 Journaliste : NATHALIE JOURDAN ET CESAR ARMAND

1

- Page 3/3

Reste que, pour Edouard Philippe comme Anne Hidalgo, qui avaient déjà débattu ensemble de l'axe Seine au sommet du Grand Paris organisé par *La Tribune* en septembre dernier, s'entendre sur ce sujet de développement territorial n'est pas sans arrière-pensée politique. L'ancien Premier ministre d'Emmanuel Macron entretient sa popularité en défendant des projets concrets. Tandis que la très parisienne Anne Hidalgo, qui envisage une candidature de rassemblement de la gauche en 2022, a un besoin urgent de montrer qu'elle sait "sortir du périphérique"...

# **BULLETIN QUOTIDIEN**

Pays : FR

Périodicité : Quotidien





Date: 08 fevrier 2021 Page de l'article: p.24



Page 1/1

& A l'occasion du renouvellement de son bureau syndical, fin janvier, l'Association française <u>des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin Seine Grands Lacs</u> que préside M. <u>Frédéric MOLOSSI</u>, conseiller départemental (PS) de la Seine-Saint-Denis, adjoint au maire de Montreuil, a <u>élargi sa gouvernance en intégrant des représentants de la Métropole du Grand Paris</u>. Dans ce cadre, M. <u>Patrick OLLIER</u>, maire (LR) de Rueil-Malmaison et président de la Métropole du Grand Paris, a été désigné Premier vice-président de cette structure de coopération.



Pays: FR

Périodicité : Bi-hebdomadaire





Date: 05 fevrier 2021 Page de l'article: p.5

Page 1/1

# Seine <u>Grands</u> Lacs / Syndicat : l'EFBT élargit sa gouvernance

Le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, présidé par Frédéric Molossi a renouvelé son Bureau et élu plusieurs vice-présidents représentant les différents territoires, comme Patrick Ollier Président de la MGP qui a été élu 1er vîce-président de Seine Grands Lacs. Le 12 novembre le comité avait approuvé la révision des statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs qui visait à prendre en compte les évolutions institu-tionnelles et l'exercice des compétences et missions en matière de GEMAPI ainsi qu'à intégrer de nouveaux membres, à savoir la MGP, la Communauté d'agglo. du Pays de Meaux et la Région Grand Est. Les nouveaux statuts, adoptés le 12 novembre 2020, fixent à 31 le nombre de délégués au comité syndical. Ainsi, 9 conseillers de la MGP

ont été désignés pour sièger au sein de la gouvernance de l'EPTB. La Ville de Paris compte 6 représentants, les Départements des Hts-de-Seine, de Seine St-Denis et du Val-de-Marne en compte respectivement 3, 4 et 4. Les communautés d'agglo, de Meaux (1), de Troyes-Champagne Métropole (2) et de St-Dizier (1), et la Région Grand Est (1) siégeront à l'EPTB. Le Bureau 'EPTB Seine Grands Lacs est composé de la façon suivante : Frédéric Molossi, président avec 9 viceprésents: Patrick Ollier (MGP), Daniel Guerin (Val-de-Marne), Denis Larghero (Hts-de-Seine), Célia Blauel (Ville de Paris) Bélaide Bedreddine ( Seine-St-Denis), Sylvain Berrios (MGP), Colombe Brossel (Paris), Jean-Michel Viart (Troyes Champagne Métropole) François Vauglin (MGP).



**VISUALISER** 

Date: 04/02/2021 Heure: 15:46:19

abonne.lest-eclair.fr Pays : France Dynamisme: 43

≡ı

Page 1/1

Visualiser l'article

# Niveaux des rivières dans l'Aube : ça ne monte pas, mais ça ne descend pas...

L'Aube est toujours placée en vigilance jaune concernant des risques de crue. Des précipitations sont attendues pour les prochains jours.

Alors que le Lot-et-Garonne était placé mercredi après-midi en vigilance rouge et que dix-neuf autres départements, dont la Marne, étaient placés en vigilance orange, l'Aube était toujours sous le coup d'une vigilance jaune en raison de rivières hautes et de débits importants.

Une douzaine de routes sont toujours coupées à la circulation. La situation n'évolue pas ou peu : les précipitations, toujours attendues ces prochains jours, se poursuivent mais restent éparses. Les niveaux de la Seine et des principales rivières de l'Aube restent stables.

Des débordements sont « en cours » dans le secteur de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube et Pontsur-Seine mais les crues restent habituelles pour la saison, indique le site Vigicrues.

Seine Grands Lacs, l'organisme qui gère les lacs artificiels de l'Aube et la Marne, souligne que, « à la date du 3 février, le volume stocké dans les quatre lacs-réservoirs représente 484 millions de mètres cubes, soit 57 % de la capacité totale

- ». Depuis le 15 janvier, le volume stocké dans les lacs représente 150 millions de mètres cubes, « dont 69 millions de mètres cubes en stockage supplémentaire par rapport aux objectifs permanents de remplissage pour la période d'étiage
- », rappelle Seine Grands Lacs.

En revanche, concernant les vents violents, le département de l'Aube, en vigilance jaune hier, devait repasser





**Date : 08/02/2021** Heure : 18:31:04 Durée : 00:28:48

Présentateur : Rebecca FITOUSSI

Page 1/1

# **Public Sénat**

**Emission: Allons plus loin** 

## Résumé:

Le débat - Un débat autour des crues et des inondations, qui ont touché certains départements français, est proposé. Itw de Frédéric Gache, chef de service inondation à l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

•3

**Date : 08/02/2021** Heure : 18:47:41 Durée : 00:03:11

Présentateur : Jean-Baptiste PATTIER



Page 1/1

# France 3 Paris Île-de-France Emission : Le 18.30, #AvecVous

# Résumé:

Frédéric Molossi, président de EPTB seine Grands Lacs, intervient pour parler de lutte contre les inondations. Itw de celui-ci.



Périodicité : Bi-hebdomadaire

OJD: 12746



Date: 30 janvier 2021 Page de l'article : p.4

圓

Page 1/1

# Agenda



## POSITIVEPLANET

Atelier entrepreneuriat : comprendre les statuts juridiques de l'entreprise

4 février 2021 PositivePlanet

8, rue Jean Varenne 75018 Paris

Renselgnements: 01 42 58 22 58

www.eventbrite.fr

2021-3934

## ATRADIUS

Comment la COVID-19 a changé pour toujours les échanges commerciaux

4 février 2021

Webinaire

fabienne.allainguillaume@atradius.com

www.atradius.fr

2021-3947

### CONSEIL D'ÉTAT

Qu'est-ce qu'un grand commis de l'État?

5 février 2021

Webinaire

www.conseil-etat.fr/actualites/colloques-seminaires-et-

# BARREAU DE PARIS

Déontologie et responsabilité de l'avocat

en droit de la famille

8 février 2021

Webinaire

www.avocatoaris.org/ma-formation/agenda-des-

# EPTB SEINE GRANDS LACS

Formation EPISEINE - Réaliser son plan de continuité d'activité

9 février 2021

**EPTB Seine Grands Lacs** 

12, rue Villiot 75012 Paris

Renseignements: 01 44 75 29 29 eptb@seinegrandslacs.fr



Périodicité : Trimestriel



Date: Printemps 2021 Page de l'article : p.14



Page 1/1

# L'humain, au cœur des préoccupations



#### MIEUX ACCUEILLIR

Voici à quoi ressemblera le nouveau centre médico-social (CMS) de La Chapelle-Saint-Luc! Le groupement PFR Architectes/ 3iA/AGS/Leslie acoustique, qui en est l'auteur, en poursuivra les études avec le Département, tout au long de 2021. Les familles seront mieux accueillies dans ce vaste rez-de-chaussée (1350 m²), modulable et parfaitement visible

depuis la rue, que dans les locaux actuels, établis dans un immeuble d'habitation.

Le CMS reçoit en moyenne 400 personnes chaque mois et traite 750 appels téléphoniques.

#### MAINTENIR LE LIEN

Entre les subventions annuelles, le concours à des événements et l'aide à l'investissement (véhicules de transport, matériels, etc.), le Département versera 9 M€ aux associations, dont 1,4 M€ pour le sport, avec une attention particulière au handisport et au sport santé.

#### VISER LES JO

La base d'aviron de Mathaux, dont l'Aube souhaite qu'elle accueille des athlètes en préparation pour les Jeux olympiques de 2024, progresse. Le Département a retenu le groupement Hérard & Da Costa Architectes/Raguin/Exatec/Seti. Les travaux devraient démarrer avant l'été. La construction devant

se faire sur l'emprise de l'EPTB Seine Grands Lacs, une salle sera mutualisée avec le gestionnaire des barrages-réservoirs, qui disposera aussi d'un garage à bateaux. Associés au projet, les clubs locaux de canoë-kayak et d'aviron sont impatients d'utiliser cet équipement, qui ne manquera pas d'attirer du monde à Mathaux.



# **l'union**

Périodicité : Quotidien

OJD: 94689





Date: 10 fevrier 2021 Page de l'article : p.13 Journaliste: MARIE CHARRIER

Page 1/2

# **VITRY ET SA RÉGION**

# ÉNERGIE

# Une centrale solaire de six hectares en gestation dans le Bocage

LARZICOURT-ARRIGNY Un important projet de centrale photovoltaïque se dessine à l'emplacement d'une ancienne carrière. Un arrêté de permis de construire est attendu pour juin 2022, pour une mise en service en 2023. Une aubaine pour le territoire

### L'ESSENTIEL

- Un projet de centrale solaire, d'une surface clôturée de 6,2 hectares, pourrait voir le jour d'ici 2023 sur le territoire de Larzicourt, à l'emplacement d'une ancienne carrière
- D'une puissance photovoltaïque d'environ 6,4 Mégawatt-crête, sa production énergétique annuelle représenterait la consommation (hors chauffage) d'environ 5 700 per sonnes, soit l'équivalent des besoins des habitants de la communauté de communes Perthois Bocage et Der.
- · Tandis que la commune de Larzicourt percevra les fruits de l'imposition foncière et des réseaux, celle d'Arrigny empochera les loyers liés au bail emphytéotique (longue durée).

#### MARIE CHARRIER

e projet est d'envergure et mené tambour battant par le maire d'Arrigny, Laurent Bouquet: une centrale solaire devrait sortir de terre d'ici 2023 sur le territoire du Bocage. D'une superficie de 6 hectares, elle sera composée de modules photovoltaïques montés sur des structures fixes et inclinées à 20 degrés. Le terrain prêt à accueillir ce futur parc solaire dernier cri est déjà tout trouvé. Situé entre la départementale 57 et la Marne, il s'agit d'une ancienne carrière localisée sur la commune... de Larzicourt. « Arri-gny possède en propre des terrains situés en dehors des limites communales. Celui-ci en fait partie», explique le jeune maire. Une fois le bail emphytéotique (de très longue du-rée, qui devrait être fixé à 40 ans) contracté avec la société en charge du projet, la commune, comme tout



L'étude d'impact environnemental, première des longues phases du projet, sera réalisée de février à novembre 2021.

# Une avancée pour la centrale hydroélectrique

Si Arrigny mise désormais sur l'énergie solaire, elle continue toutefois de développer l'énergie hydrau-lique. « Arrigny est la commune qui produit le plus d'énergie de la communauté de commune grâce à la production de la centrale hydroélectrique située sur son territoire, à savoir sur le canal de restitution des eaux du Der à la Mame, indique l'heureux maire, Laurent Bouquet. Un rapprochement avec l'exploitant de cette centrale, la société nantaise

Hydrowatt, est déjà acté, il le sera bientôt avec l'<u>EPTB</u> (Établissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs, propriétaire du lac, des digues et des canaux. » En ligne de mire : la relance de l'installation de la centrale en sortie du lac, scéna-rio initialement prévu. Un coffrage avait d'ailleurs été installé à la fin des années 1980, en même temps que celui situé en aval et toujours en activi-

# **l'union**

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

OJD: 94689

**Date : 10 fevrier 2021**Page de l'article : p.13
Journaliste : MARIE CHARRIER

Page 2/2



# UN BESOIN D'HARMONISATION

« Actuellement, le développement solaire est une jungle juridico-administrative surtout dans un département qui commence seulement à y être confronté et va devoir faire évoluer ses propres règlements. » Le premier édile d'Arrigny en appelle à la création d'une commission EnR (Énergies renouvelables) à la communauté de communes Perthois Bocage et Der afin d'œuvrer à l'harmonisation des conditions tarifaires et de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif.

bailleur qui se respecte, pourra empocher les loyers. De son côté, Larzicourt percevra les fruits de l'imposition foncière et des réseaux. « C'est un projet développé par une commune et qui va en profiter indirectement à une autre », complète Laurent Bouquet, en négociations avec Urbasolar depuis plusieurs mois.

Une manne financière appréciable pour Arrigny, avec un loyer annuel de plusieurs dizaines de milliers d'euros (soit plus de 10 fois la valeur actuelle du terrain). Mais pas que. « C'est une seconde vie pour ce site qui fait actuellement l'objet de travaux d'un futur chemin enherbé le long des bords de Marne afin de permettre aux promeneurs, pêcheurs et chasseurs de mieux s'approprier les lieux. » Un projet d'aménagement d'un petit parc aux abords de la future centrale fera de surcroît l'objet d'un prochain conseil municipal. À long terme, un partenariat avec un éleveur ovin local pourrait également être noué afin d'entretenir le couvert végétal de la centrale une à deux fois par an. De quoi créer un espace bucolique pour les amoureux de la nature.



**VISUALISER** 

Date: 09/02/2021 Heure: 21:49:12

Journaliste: Marie Charrier

www.lardennais.fr Pays: France Dynamisme: 107

**≡** ⊪

Page 1/2

Visualiser l'article

# Une centrale solaire de 6 hectares en gestation dans le Bocage

Un important projet de centrale photovoltaïque se dessine à l'emplacement d'une ancienne carrière. Un arrêté de permis de construire est attendu pour juin 2022, pour une mise en service en 2023. Une aubaine pour le territoire.

L'essentiel

Un projet de centrale solaire, d'une surface clôturée de 6,2 hectares, pourrait voir le jour d'ici 2023 sur le territoire de Larzicourt, à l'emplacement d'une ancienne carrière.

D'une puissance photovoltaïque d'environ 6,4 Mégawatt-crête, sa production énergétique annuelle représenterait la consommation (hors-chauffage) d'environ 5 700 personnes, soit l'équivalent des besoins des habitants de la communauté de communes Perthois Bocage et Der.

Tandis que la commune de Larzicourt percevra les fruits de l'imposition foncière et des réseaux, celle d'Arrigny empochera les loyers liés au bail emphytéotique (longue durée).

Le projet est d'envergure et mené tambour battant par le maire d'Arrigny, Laurent Bouquet : une centrale solaire devrait sortir de terre d'ici 2023 sur le territoire du Bocage. D'une superficie de 6 hectares, elle sera composée de modules photovoltaïques montés sur des structures fixes et inclinées à 20 degrés.

Le terrain prêt à accueillir ce futur parc solaire dernier cri est déjà tout trouvé. Situé entre la départementale 57 et la Marne, il s'agit d'une ancienne carrière localisée sur la commune... de Larzicourt. « Arrigny possède en propre des terrains situés en dehors des limites communales. Celui-ci en fait partie », explique le jeune maire. Une fois le bail emphytéotique (de très longue durée, qui devrait être fixé à 40 ans) contracté avec la société en charge du projet, la commune, comme tout bailleur qui se respecte, pourra empocher les loyers. De son côté, Larzicourt percevra les fruits de l'imposition foncière et des réseaux. « C'est un projet développé par une commune et qui va en profiter indirectement à une autre », complète Laurent Bouquet, en négociations avec Urbasolar depuis plusieurs mois.

Un loyer annuel de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour Arrigny

Une manne financière appréciable pour Arrigny, avec un loyer annuel de plusieurs dizaines de milliers d'euros (soit plus de 10 fois la valeur actuelle du terrain). Mais pas que. « C'est une seconde vie pour ce site qui fait actuellement l'objet de travaux d'un futur chemin enherbé le long des bords de Marne afin de permettre aux promeneurs, pêcheurs et chasseurs de mieux s'approprier les lieux. » Un projet d'aménagement d'un petit parc aux abords de la future centrale fera de surcroît l'objet d'un prochain conseil municipal. À long terme, un partenariat avec un éleveur ovin local pourrait également être noué afin d'entretenir le couvert végétal de la centrale une à deux fois par an. De quoi créer un espace bucolique pour les amoureux de la nature.

Un besoin d'harmonisation

« Actuellement, le développement solaire est une jungle juridico-administrative surtout dans un département qui commence seulement à y être confronté et va devoir faire évoluer ses propres règlements. » Le premier édile d'Arrigny en appelle à la création d'une commission EnR (Énergies renouvelables) à la communauté de

VISUALISER WWW L'ARTICLE

**Date : 09/02/2021** Heure : 21:49:12

Journaliste : Marie Charrier

www.lardennais.fr Pays : France Dynamisme : 107

≡ :

Page 2/2

Visualiser l'article

communes Perthois Bocage et <u>Der</u> afin d'œuvrer à l'harmonisation des conditions tarifaires et de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif.

Une avancée pour la centrale hydroélectrique

Si Arrigny mise désormais sur l'énergie solaire, elle continue toutefois de développer l'énergie hydraulique. « Arrigny est la commune qui produit le plus d'énergie de la communauté de commune grâce à la production de la centrale hydroélectrique située sur son territoire, à savoir sur le canal de restitution des eaux du Der à la Marne , indique l'heureux maire, Laurent Bouquet. Un rapprochement avec l'exploitant de cette centrale, la société nantaise Hydrowatt, est déjà acté, il le sera bientôt avec l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs, propriétaire du lac, des digues et des canaux. » En ligne de mire : la relance de l'installation de la centrale en sortie du lac, scénario initialement prévu. Un coffrage avait d'ailleurs été installé à la fin des années 1980, en même temps que celui situé en aval et toujours en activité. Dossier à suivre.



L'étude d'impact environnemental, première des longues phases du projet, sera réalisée de février à novembre 2021.

Tous droits réservés à l'éditeur

**AUTRES** 



Date: 09/02/2021 Heure: 21:33:51

Journaliste: Marie Charrier

www.lunion.fr

Pays: France Dynamisme: 126



Page 1/2

Visualiser l'article

# Une centrale solaire de 6 hectares en gestation dans le Bocage

Un important projet de centrale photovoltaïque se dessine à l'emplacement d'une ancienne carrière. Un arrêté de permis de construire est attendu pour juin 2022, pour une mise en service en 2023. Une aubaine pour le territoire.

## L'essentiel

Un projet de centrale solaire, d'une surface clôturée de 6,2 hectares, pourrait voir le jour d'ici 2023 sur le territoire de Larzicourt, à l'emplacement d'une ancienne carrière.

D'une puissance photovoltaïque d'environ 6,4 Mégawatt-crête, sa production énergétique annuelle représenterait la consommation (hors-chauffage) d'environ 5 700 personnes, soit l'équivalent des besoins des habitants de la communauté de communes Perthois Bocage et Der.

Tandis que la commune de Larzicourt percevra les fruits de l'imposition foncière et des réseaux, celle d'Arrigny empochera les loyers liés au bail emphytéotique (longue durée).

Le projet est d'envergure et mené tambour battant par le maire d'Arrigny, Laurent Bouquet : une centrale solaire devrait sortir de terre d'ici 2023 sur le territoire du Bocage. D'une superficie de 6 hectares, elle sera composée de modules photovoltaïques montés sur des structures fixes et inclinées à 20 degrés.

Le terrain prêt à accueillir ce futur parc solaire dernier cri est déjà tout trouvé. Situé entre la départementale 57 et la Marne, il s'agit d'une ancienne carrière localisée sur la commune... de Larzicourt. « Arrigny possède en propre des terrains situés en dehors des limites communales. Celui-ci en fait partie », explique le jeune maire. Une fois le bail emphytéotique (de très longue durée, qui devrait être fixé à 40 ans) contracté avec la société en charge du projet, la commune, comme tout bailleur qui se respecte, pourra empocher les loyers. De son côté, Larzicourt percevra les fruits de l'imposition foncière et des réseaux. « C'est un projet développé par une commune et qui va en profiter indirectement à une autre », complète Laurent Bouquet, en négociations avec Urbasolar depuis plusieurs mois.

Un loyer annuel de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour Arrigny

Une manne financière appréciable pour Arrigny, avec un loyer annuel de plusieurs dizaines de milliers d'euros (soit plus de 10 fois la valeur actuelle du terrain). Mais pas que. « C'est une seconde vie pour ce site qui fait actuellement l'objet de travaux d'un futur chemin enherbé le long des bords de Marne afin de permettre aux promeneurs, pêcheurs et chasseurs de mieux s'approprier les lieux. » Un projet d'aménagement d'un petit parc aux abords de la future centrale fera de surcroît l'objet d'un prochain conseil municipal. À long terme, un partenariat avec un éleveur ovin local pourrait également être noué afin d'entretenir le couvert végétal de la centrale une à deux fois par an. De quoi créer un espace bucolique pour les amoureux de la nature.

Un besoin d'harmonisation

« Actuellement, le développement solaire est une jungle juridico-administrative surtout dans un département qui commence seulement à y être confronté et va devoir faire évoluer ses propres règlements. » Le premier édile d'Arrigny en appelle à la création d'une commission EnR (Énergies renouvelables) à la communauté de communes Perthois Bocage et Der afin d'œuvrer à l'harmonisation des conditions tarifaires et de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif.



www.lunion.fr Pays: France Dynamisme: 126

**≡** §



Date: 09/02/2021 Heure: 21:33:51

Journaliste : Marie Charrier

Page 2/2

Visualiser l'article

# Une avancée pour la centrale hydroélectrique

Si Arrigny mise désormais sur l'énergie solaire, elle continue toutefois de développer l'énergie hydraulique. « Arrigny est la commune qui produit le plus d'énergie de la communauté de commune grâce à la production de la centrale hydroélectrique située sur son territoire, à savoir sur le canal de restitution des eaux du Der à la Marne , indique l'heureux maire, Laurent Bouquet. Un rapprochement avec l'exploitant de cette centrale, la société nantaise Hydrowatt, est déjà acté, il le sera bientôt avec l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs, propriétaire du lac, des digues et des canaux. » En ligne de mire : la relance de l'installation de la centrale en sortie du lac, scénario initialement prévu. Un coffrage avait d'ailleurs été installé à la fin des années 1980, en même temps que celui situé en aval et toujours en activité. Dossier à suivre.



L'étude d'impact environnemental, première des longues phases du projet, sera réalisée de février à novembre



Périodicité : Quotidien OJD : 21361



Date: 03 fevrier 2021

1

Page 1/1

# DER

# ÉCLARON

# Fermeture de la route forestière des Mares : des explications



Olivier Hurpoil, devant la barrière endommagée où des dépôts sauvages jonchent le sol.

Des habitants et usagers de la route forestière des Mares souhaitaient connaître les raisons de la fermeture de cette dernière au niveau de la barrière située à environ 2 km depuis son entrée. Rencontré sur place lundi 1<sup>er</sup> février, Olivier Hurpoil, responsable de l'unité territoriale de l'Office national des forêts (ONF) du Der, a fourni les explications.

" Il s'agit d'une route privée du domaine de l'Etat. Jusqu'à début janvier, elle était ouverte à la circulation. Suite à un accident d'une automobiliste qui a cassé la barrière fin décembre, à l'introduction de véhicules en forêt, au vol de panneaux et surtout aux dépôts d'ordures à répétition, elle est désormais fermée », a justifié Olivier Hurpoil. Lundi matin, deux sacs plastiques compor-

tant des bouteilles jonchaient d'ailleurs le sol à proximité de la barrière. Une incivilité supplémentaire dans la forêt du Der

La route reste cependant accessible aux exploitants forestiers, aux chasseurs, aux services de secours et à l'Etablissement public territorial de <u>bassin</u> (EPTB) Seine Grands Lacs ainsi qu'aux personnes qui se promènent à pied ou à vélo.

" Un arrêté définitif va être pris par le service départemental ONF de Haute-Marne », assure Olivier Hurpoil, ajoutant « qu'une barrière sera réinstallée ».

Pour les habituels usagers empruntant cette route pour rallier la Brèche ou se rendre au port de Nemours, il y a toujours la possibilité de passer par Sainte-Livière.



www.jhm.fr Pays : France Dynamisme : 9

≡ B



Date: 03/02/2021 Heure: 11:01:02

Page 1/2

Visualiser l'article

# Fermeture de la route forestière des Mares à Eclaron : des explications



Des habitants et usagers de la route forestière des Mares souhaitaient connaître les raisons de la fermeture de cette dernière au niveau de la barrière située à environ 2 km depuis son entrée. Rencontré sur place lundi 1er février, Olivier Hurpoil, responsable de l'unité territoriale de l'Office national des forêts (ONF) du <u>Der</u>, a fourni les explications.

« Il s'agit d'une route privée du domaine de l'Etat. Jusqu'à début janvier, elle était ouverte à la circulation. Suite à un accident d'une automobiliste qui a cassé la barrière fin décembre, à l'introduction de véhicules en forêt, au vol de panneaux et surtout aux dépôts d'ordures à répétition, elle est désormais fermée », a justifié Olivier Hurpoil. Lundi matin, deux sacs plastiques comportant des bouteilles jonchaient d'ailleurs le sol à proximité de la barrière. Une incivilité supplémentaire dans la forêt du Der.



VISUALISER WWW L'ARTICLE

Date: 03/02/2021 Heure: 11:01:02

www.jhm.fr Pays : France Dynamisme : 9

≣ ⊪

Page 2/2

Visualiser l'article

La route reste cependant accessible aux exploitants forestiers, aux chasseurs, aux services de secours et à l'<u>Etablissement public territorial</u> de <u>bassin</u> (<u>EPTB</u>) <u>Seine Grands Lacs</u> ainsi qu'aux personnes qui se promènent à pied ou à vélo.

« Un arrêté définitif va être pris par le service départemental ONF de Haute-Marne », assure Olivier Hurpoil, ajoutant « qu'une barrière sera réinstallée ».

Pour les habituels usagers empruntant cette route pour rallier la Brèche ou se rendre au port de Nemours, il y a toujours la possibilité de passer par Sainte-Livière.



Pays: FR

Périodicité : Quotidien

OJD: 305701





**Date : 05 fevrier 2021**Page de l'article : p.51

Journaliste : ÉRIC DE LA

**CHESNAIS** 

Page 1/1

# SOCIÉTÉ

# Terres inondées: les paysans veulent être indemnisés

Près de Paris, leurs champs servent de bassins de rétention pour maîtriser le débit de la Seine. Au prix de pertes de rendement

ÉRIC DE LA CHESNAIS

ENVIRONNEMENT Pour éviter que les Parisiens ne se retrouvent les pieds dans l'eau, avec ces inondations des jours derniers, quatre grands réservoirs en amont de la Seine fonctionnement à plein régime. Pour compléter ce dispositif, des terres agricoles jouent le rôle de bassins de rétention. «Actuellement, nous remplissons l'équivalent d'une piscine olympique, toutes les quinze secondes, dans chacun de nos quatre lacs de rétention, explique au Figaro Marc Delannoy, directeur des aménagements hydrauliques chez EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs. Ces infrastructures sont situées à proximité des affluents du fleuve, à plus de 200 kilomètres à l'est de la capitale, dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Nièvre. Nos réservoirs sont remplis aujourd'hui à 61% de leur capacité alors qu'ils devraient l'être à 52 %. Nous gardons une marge de manœuvre au cas où une deuxième crue se présente. En 2018, le lac d'Orient, près de Troyes, était rempli à 100%. D'après les prévisions météo, le temps devrait s'améliorer à partir de dimanche. Nous allons donc relâcher un peu d'eau, sans doute la semaine prochaine, pour retrouver un niveau de remplissage conforme à la normale. » Une démarche réalisée en concertation avec les services de l'État et les collectivités territoriales, sans oublier les agriculteurs.

Ces derniers possèdent des terres agricoles qui jouent le rôle d'éponge. Lors de ces opérations de délestage, elles sont inondées au-delà du ni-

veau de la crue naturelle pour éviter que les zones urbanisées ne se retrouvent sous l'eau. «Nous voudrions que le service que nous rendons aux populations des villes soit reconnu et indemnisé, revendique Dominique Clyti, secrétaire général adjoint de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FD-SEA), en charge de l'hydrologie. Il cultive du blé, du colza et des pommes de terre à Fontenay-de-Bossery, en aval du lac d'Orient. «Le quart de mes terres sont en zone inondable, reprend-il. Autant je comprends que je ne puisse pas y entrer l'hiver, autant cela devient problématique lorsqu'elles sont encore sous l'eau au printemps parce que l'EPTB a réalisé des délestages successifs, comme cela est prévu la semaine prochaine. Ces opérations de surinondation prolongent la durée pendant laquelle ces champs restent gorgés d'eau. En 2018, je n'ai pu semer ces parcelles qu'en mai, les rendements ont été catastrophiques et j'ai affiché une perte de près de 100 000 euros. Je n'ai pas été indemnisé. Nous travaillons avec les chambres d'agriculture de l'Aube et de l'Yonne pour voir comment rémunérer ce service.»

Dans la Marne, cette incompréhension s'ajoute à celle de ne pas pouvoir stocker l'eau abondante tombée en hiver pour irriguer l'été. « L'été, je suis obligé d'irriguer mes cultures de pommes de terre alors que l'hiver j'ai un excès d'eau sur ces mêmes terres, déplore Mickaël Jacquemin, dont l'exploitation est située à Lignon, en aval du lac du Der, créé en 1974, pour encadrer le cours de la Marne. Pourquoi ne pas nous laisser le droit de créer des réserves de stockage collectives, alimentées par les excès des précipitations actuelles.»

D'autant que ce scénario risque de se répéter fréquemment, «les précipitations devant être plus abondantes à cause du changement climatique», prévient Stéphanie Bidault, directrice du centre européen de prévention des risques d'inondation.

Nous
voudrions
que le service
que nous
rendons aux
populations
des villes soit
reconnu et
indemnisé

DOMINIQUE CLYTI, SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FDSEA)



VISUALISER WWW L'ARTICLE

**Date: 04/02/2021** Heure: 19:13:57

Journaliste: Eric De La Chesnais

www.lefigaro.fr Pays : France Dynamisme : 168

**≡** ⊪

Page 1/2

Visualiser l'article

# Leurs terres protègent Paris des inondations, ils veulent être indemnisés

A l'est de la capitale, les champs de certains agriculteurs servent de bassins de rétention pour maîtriser le débit de la <u>Seine</u>. Au prix de pertes de rendement.

#### Visuel indisponible

Des terres agricoles à l'est de Paris jouent le rôle de bassins de rétention pour éviter les inondations. William-A-/William Allegre - Fotolia

Pour éviter que les Parisiens ne se retrouvent les pieds dans l'eau, avec ces inondations des jours derniers, quatre grands réservoirs en amont de la Seine fonctionnement à plein régime. Pour compléter ce dispositif, des terres agricoles jouent le rôle de bassins de rétention. « Actuellement, nous remplissons l'équivalent d'une piscine olympique, toutes les quinze secondes, dans chacun de nos quatre lacs de rétention» , explique au Figaro Marc Delannoy, directeur des aménagements hydrauliques chez EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs.

Dieu seul le sait Newsletter Tous les dimanches

Religions, laïcité, spiritualité, à retrouver chaque semaine dans la lettre de Jean-Marie Guénois.

#### S'inscrire

Ces infrastructures sont situées à proximité des affluents du fleuve, à plus de 200 kilomètres à l'est de la capitale, dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Nièvre. « Nos réservoirs sont remplis aujourd'hui à 61% de leur capacité alors qu'ils devraient l'être à 52%, poursuit M.Delannoy. Nous gardons une marge de manœuvre au cas où une deuxième crue se présente. En 2018, le lac d'Orient, près de Troyes, était rempli à 100 %. D'après les prévisions météo, le temps devrait s'améliorer à partir de dimanche. Nous allons donc relâcher un peu d'eau, sans doute la semaine prochaine, pour retrouver un niveau de remplissage conforme à la normale. » Une démarche réalisée en concertation avec les services de l'État et les collectivités territoriales, sans oublier les agriculteu rs. »

« Les rendements ont été catastrophiques et j'ai affiché une perte de près de 100 000 euros »

Dominique Clyti, secrétaire général adjoint de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

Ces derniers possèdent des terres agricoles qui jouent le rôle d'éponge. Lors de ces opérations de délestage, elles sont inondées au-delà du niveau de la crue naturelle pour éviter que les zones urbanisées ne se retrouvent sous l'eau. « Nous voudrions que le service que nous rendons aux populations des villes soit reconnu et indemnisé », revendique Dominique Clyti, secrétaire général adjoint de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), en charge de l'hydrologie.

Il cultive du blé, du colza et des pommes de terre à Fontenay-de-Bossery, en aval du lac d'Orient. « Le quart de mes terres sont en zone inondable , reprend-il. Autant je comprends que je ne puisse pas y entrer l'hiver,



VISUALISER
WWW
L'ARTICLE

Date: 04/02/2021 Heure: 19:13:57

Journaliste : Eric De La Chesnais

www.lefigaro.fr Pays: France Dynamisme: 168

= |

Page 2/2

Visualiser l'article

autant cela devient problématique lorsqu'elles sont encore sous l'eau au printemps parce que l'<u>EPTB</u> a réalisé des délestages successifs, comme cela est prévu la semaine prochaine. Ces opérations de surinondation prolongent la durée pendant laquelle ces champs restent gorgés d'eau. En 2018, je n'ai pu semer ces parcelles qu'en mai, les rendements ont été catastrophiques et j'ai affiché une perte de près de 100.000 euros. Je n'ai pas été indemnisé. Nous travaillons avec les chambres d'agriculture de l'Aube et de l'Yonne pour voir comment rémunérer ce service. »

#### Stockage

Dans la <u>Marne</u>, cette incompréhension s'ajoute à celle de ne pas pouvoir stocker l'eau abondante tombée en hiver pour irriguer l'été. « L'été, je suis obligé d'irriguer mes cultures de pommes de terre alors que l'hiver j'ai un excès d'eau sur ces mêmes terres , déplore Mickaël Jacquemin, dont l'exploitation est située à Lignon, en aval du lac du <u>Der</u>, créé en 1974, pour encadrer le cours de la Marne. Pourquoi ne pas nous laisser le droit de créer des réserves de stockage collectives, alimentées par les excès des précipitations actuelles. »

D'autant que ce scénario risque de se répéter fréquemment, « *les précipitations devant être plus abondantes à cause du changement climatique* », prévient Stéphanie Bidault, directrice du centre européen de prévention des risques d'inondation.



Date: 12/02/2021 Heure: 17:08:35

www.lejournaldugrandparis.fr

Pays : France Dynamisme : 4

≡⊪

Page 1/3

Visualiser l'article

# La 3e édition d'Inventons la métropole du Grand Paris est lancée

La métropole du Grand <u>Paris</u> va lancer une 3e édition d'« Inventons la Métropole du Grand <u>Paris</u> » sur trois thèmes : l'aménagement des quartiers de gare, les friches industrielles et la transformation de bureaux en logements. La MGP a également tenu son débat d'orientation budgétaire (DOB) et adopté une délibération contenant le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE), qu'elle va signer la semaine prochaine avec l'Etat.

Patrick Ollier a proposé, lors du conseil métropolitain réuni le 12 février 2021, le lancement d'une troisième édition d'« Inventons la Métropole du Grand <u>Paris</u> » sur trois thématiques : l'aménagement des quartiers de gares, les friches industrielles et la transformation de bureaux en logements. « L'aménagement des quartiers de gares va faire l'objet d'une convention signée la semaine prochaine avec la Société du Grand <u>Paris</u> », a précisé le président de la Métropole.

Celle-ci s'est dotée, par ailleurs, d'une cellule technique d'appui aux maires qui seraient confrontés à des difficultés dans l'instruction des permis de construire des projets lancés dans le cadre des deux précédentes éditions de l'appel à projet urbain innovant (APUI) « Inventons la Métropole du Grand <u>Paris</u> ».

## Gilles Carrez appelle à la prudence

C'est de saison. La métropole du Grand Paris a tenu également ce vendredi 12 février son débat d'orientation budgétaire (DOB). La délibération adoptée à ce sujet rappelle que la MGP bénéficiera d'une quote-part de fiscalité économique supplémentaire par le transfert de deux tiers de la croissance de cotisation foncière des entreprises (CFE) des <u>établissements</u> publics territoriaux (EPT) et de la ville de <u>Paris</u>, estimée entre zéro et 27 millions d'euros. Une manne qui ne compensera cependant ni la baisse de CVAE (- 35 millions d'euros), ni le cou#t d'amortissement des dotations (- 25 millions d'euros estimés sur cette seule année), est-il précisé. Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement devraient évoluer faiblement, le résultat de l'exercice antérieur repris (73 millions d'euros), qui avait été marqué par une augmentation significative du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, permettant de poursuivre l'action métropolitaine, comme l'a indiqué Philippe Laurent (Sceaux, UDI).



www.lejournaldugrandparis.fr

Pays : France Dynamisme : 4



**Date: 12/02/2021** Heure: 17:08:35

Page 2/3

. .





Le conseil métropolitain s'est réuni au Palais d'Iena, vendredi 12 février 2021. © Jgp

Les dépenses d'investissement seront marquées par un maintien des crédits alloués aux subventions d'investissement mais également à l'inscription de crédits de travaux (relatif notamment au Casier pilote de la Bassée). Il est envisagé de ne pas modifier la pression fiscale auprès des contribuables (taxe Gemapi \*). « Je suis persuadé que la baisse du produit de CVAE sera supérieure à 35 millions d'euros en 2022, a indiqué Gilles Carrez (Le Perreux, LR). Il faudra donc que nous dégagions un excédent de fonctionnement au moins égal à celui dégagé cette année », a poursuivi l'élu.

Pour Gilles Carrez, la MGP ne doit recourir à l'endettement que sur ses compétences légales, celle de la Gemapi ou la construction du Centre aquatique olympique, et non pas, par exemple pour le fonds d'investissement métropolitain (FIM). L'essentiel, a poursuivi Gilles Carrez, est de sécuriser les attributions de compensation versées aux communes, car il serait inimaginable de les réduire ». « Personne ne dit jamais que la Métropole a versé aux communes 190 millions d'euros aux communes, pour assurer une neutralité dans leur budget », a fait valoir Patrick Ollier.

Après 14 millions d'euros pour sa V1 (doté de 100 millions d'euros), la Métropole a adopté par ailleurs une délibération accordant une participation de 7 millions d'euros à la V2 du fonds résilience de la Région (dotée de 50 millions d'euros), destiné à soutenir les TPE/PME touchés par la pandémie.

## Contrat de relance et de transition énergétique

C'est le croisement du plan de relance de l'Etat, et ses 100 milliards d'euros de crédits annoncés, avec celui de la Métropole, doté de 100 millions, qui constitue le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE), adopté à l'unanimité vendredi 12 février 2021 par la métropole du Grand <u>Paris</u> (il sera signé la semaine prochaine). L'État s'appuiera notamment, dans ce cadre, sur le programme d'investissement d'avenir (PIA),



**VISUALISER** 

Date: 12/02/2021 Heure: 17:08:35

www.lejournaldugrandparis.fr

Pavs : France Dynamisme: 4

≣≣

Page 3/3

Visualiser l'article

les dotations de soutien à la rénovation énergétique des ba#timents de collectivités locales et ses instruments de cohésion territoriale. Il mobilisera l'ensemble de ses opérateurs, notamment l'ANCT, l'Anah, l'Ademe (\*), la Banque des territoires et Bpifrance. La métropole du Grand Paris sera associée à la mise en œuvre et participera au comité régional de suivi et de pilotage qui supervise le déploiement des mesures du plan de relance, prévoit également la délibération adoptée.

« Je ne sais pas à quoi ce CRTE va servir, a déclaré Daniel Guiraud (Les Lilas, PS) mais s'il pouvait amener l'Etat à se mobiliser pour mettre en place les outils permettant une vidéo-verbalisation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) et qu'elle accorde enfin un prêt à taux zéro pour les habitants qui souhaitent acquérir un véhicule propre. Sylvain Raifaud (Paris, EELV) a demandé qu'une évaluation des aides aux entreprises engagées dans le cadre de ce contrat soient effectuées, notamment quant à leur impact social et environnemental.

La MGP a adopté également une nouvelle convention de partenariat pluriannuelle (2021 - 2023) avec la Banque des territoires, présentée par Eric Cesari, (Courbevoie, LR). Elle fait suite à une première convention, signée le 24 octobre 2018, et vise à « définir les axes prioritaires de partenariat retenus afin de permettre un haut degré de mise en œuvre opérationnelle ». Ses axes, nombreux, vont de l'accompagnement en ingénierie pour les appels à projets urbains innovants (APUI) au soutien au programme centres-villes vivants, en passant par le co-financement d'actions de rénovation énergétique des bâtiments.

Le président Ollier a également indiqué que la MGP siégeait désormais au sein de l'établissement public territorial de bassin Seine grands lacs, dont le maire de Rueil-Malmaison devient premier vice-président. La Métropole siègera également au sein d'Haropa. Patrick Ollier a rappelé sa proposition de créer un pôle métropolitain rassemblant la quinzaine d'intercommunalité qui jalonnent l'axe Seine.

\* Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les travailleurs du secteur informel les plus touchés par la crise

La baisse du nombre d'heures travaillées au niveau mondial entre le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 équivaut à la disparition de 130 millions d'emplois à plein temps, d'après le Bureau International du Travail, indique l'analyse du contexte économique mondial qui accompagne les documents du débat d'orientation budgétaire de la Métropole. Il est probable que la baisse enregistrée au cours du deuxième trimestre 2020 représentera l'équivalent de plus de 300 millions d'emplois à plein temps. Ce sont les travailleurs peu qualifiés n'ayant pas la possibilité de travailler depuis leur domicile qui ont le plus souffert du choc sur le marché du travail. Le BIT estime que près de 80 % des deux milliards de travailleurs du secteur informel au niveau mondial ont été fortement touchés par la crise. Pour la France, une récession de -8,7 % du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10,2 %, est-il également précisé. L'impact de cette crise, d'une ampleur inédite, a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020, soit plus de 470 milliards d'euros, dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021, conjugué à l'intervention du plan France Relance, avec une aide de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards de contributions européennes.

# LA RÉPUBLIOUE

Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 15498

Date: 15 fevrier 2021 Journaliste: Karine BRIVES



# Dossier



# **EPAGE:** Une stratégie territoriale pour le Loing

C'est la crue excep-tionnelle de 2016 qui a conduit les communes concernées à réagir. De Montargis à Saint-Mammès, les syndicats de ges-tion des rivières se sont regroupés pour former une entité : l'Epage.

Tout le monde garde en mémoire l'incroyable crue du Loing de mai à juin 2016 entraînant des inondations sans précédent dans plusieurs communes traversées par la rivière. Afin de ne plus revivre pareils moments, les pouvoirs publics ont travaillé d'arrache-pied. Ceux-ci semblent avoir trouvé la solu-

tion : la création d'un Epage. L'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Loing regroupe 39 délégués représentant 18 intercommunalités. Son territoire

s'étend sur trois départements. Yonne, le Loiret et la Seine-et-Marne, à travers 300 rivières et rus affluents du Loing, soit 3 000 kilomètres de rivières.

L'Epage du Bassin du Loing vise à mettre en œuvre des actions concourant à l'amélio-ration de la prévention des inondations, à l'amélioration de la gestion de crise, à l'amélioration de la gestion hydraulique et à la



omery a souffert de la crue de la Seine en janvier 2018 et son maire, Bruno Michel, est l'un des vice-présidents de l'EPAGE OPAGE

D'abord, des études

Mardi 9 février, à Ferrières-en-Gâtinais s'est réuni le premier comité de pilotage d'installation du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) d'intention du Loing. Ce PAPI est un programme d'étude pré-alable et il regroupe 16 maîtres d'ouvrage et 39 actions pour un montant de 2 218 000 €. Ces derniers peuvent compter sur le soutien de l'EPTB Seine <u>Grands</u> Lacs, des services de l'État, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et des départements du Loiret, de l'Yonne et de Seine-

Le programme d'étude ne comprend pas de travaux, ni équipements au contraire du PAPI complet, et qui viendra dans un deuxième temps, qui pourra, lorsque cela sera pertinent pour le territoire, inclure des travaux sur le ralentissement des écoulements ou sur les ouvrages de protection hydraulique.

Le comité de pilotage du 9 février officialise le lancement d'un programme d'études qui s'échelonnera jusqu'en 2023 et qui orientera les choix de l'Epage du bassin du Loino et

tercommunalités en matière de gestion intégré du bassin pour une meilleure prévention des

inondations.

Les études porteront sur la vulnérabilité du bâti, la vulné-rabilité des territoires et la pose

de repères de crues. Ces études conditionnent les demandes de subvention et vont permettre d'identifier les besoins afin de coordonner les actions Ce qui n'a pas manqué de faire réagir un élu de Nemours présent, Guillaume Cazeran qui a demandé si des actions concrètes étaient prévues parce que « si c'est pour apprendre à nager aux Nemouriens, je ne vois pas l'intérêt ».

Benoît Digeon, maire de Montargis et président de l'Epage, a rappelé la nécessaire coordination des movens pour obtenir plus de financements, et qu'il n'était pas question « d'apprendre à nager » aux gens mais de leur « apprendre de nouveaux gestes et comportements dans le cadre des inondations, afin d'acquérir les bons réflexes »



**Date : 12/02/2021** Heure : 18:04:07 Durée : 00:25:59

Présentateur : Rebecca FITOUSSI

Ť

Page 1/1

#### **Public Sénat**

**Emission: Allons plus loin** 

#### Résumé:

Le grand débat - Frédéric Gache, chef de service inondation à l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, est invité pour parler de la prévention des risques d'inondation. Itw de celui-ci.

Pays : FF

Périodicité : Quotidien

OJD: 42241





Date: 26 fevrier 2021 Page de l'article: p.8 Journaliste: D. V.

Page 1/1

到

#### LA QUESTION

#### { IL RÉPOND }

Brice Prieur, responsable de l'exploitation (l'utilisation) du barrage-réservoir Seine pour Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

### { POURQUOI ON EN PARLE }

Eau - Plusieurs régions de France ont été touchées par de fortes crues début février. Dans le sud-ouest du pays, des villes et des villages ont été inondés (lire n° 7358).

#### Barrage-réservoir

Barrage (construction servant à couper un cours d'eau et à retenir de l'eau) dont la fonction est de stocker (dé conserver) de l'eau.

#### Crue

Montée des eaux d'une rivière ou d'un fleuve

#### Réguler

lci, contrôler

#### Débit

lci, quantité d'eau qui coule au même moment.

m<sup>3</sup> (mètre cube) 1 m<sup>3</sup> = 1000 litres.

Ouvrage Ici, barrage Tu as une question à poser ? Envoie-la à : f.dufour@playbac.fr

# Vrai ou faux ? Paris est protégé des inondations par de grands barrages

Limiter. « C'est vrai. 4 grands barrages, situés à environ 200 kilomètres de Paris, sont utilisés pour réguler le débit des cours d'eau. Ils permettent ainsi de limiter la montée de la Seine, et d'éviter qu'elle ne déborde trop dans Paris. Mais cela ne signifie pas que cette ville est à l'abri des inondations : si un jour, les crues sont très fortes et que les réservoirs sont pleins, il sera impossible d'empêcher une inondation. »

213 000 piscines. « Ces
4 barrages, situés sur 1 fleuve
(la Seine) et 3 rivières (l'Yonne,
la Marne et l'Aube), sont
capables de retenir 800 millions
de m³ d'eau, soit l'équivalent de
213 000 piscines olympiques.
Conçus pour préserver Paris
des inondations, ils protègent
aussi d'autres villes (ex.: Troyes,
dans l'Aube) situées en aval des
ouvrages ("après" eux), le long



des cours d'eau concernés.»

2 missions. «Limiter les risques d'inondations n'est pas la seule mission de ces barrages. En été, ils permettent d'éviter que le niveau d'eau du fleuve et des rivières ne soit trop bas. Toutes les activités nécessitant cette eau (ex.: alimentation en eau potable, agriculture...) restent ainsi possibles. Pour accomplir ces 2 missions, les barrages sont d'abord remplis entre

novembre et fin juin. Puis, entre juillet et fin octobre, l'eau est relâchée dans les cours d'eau.»

Sécurité. «Ces 4 ouvrages ont été mis en service entre 1949 et 1990. Chaque année, de nombreux contrôles, essais et réparations garantissent leur sécurité et leur bon fonctionnement. L'ouverture d'un 5° barrage est prévue en 2024. Il participera au contrôle des crues.»

Quelle est la principale différence entre un fleuve et une rivière ?

conts d'eau.

Un fleuve se jette dans une mer ou un océan, tandis qu'une rivière se jette dans un autre

Date: 06/02/2021 Heure: 12:08:21 Durée: 00:02:23

Présentateur : Charles-Henry BOUDET, Laurence LABORIE

Page 1/1

### France 3 Champagne-Ardenne

Emission: 12/13 Champagne-Ardenne

#### Résumé:

Pour éviter les inondations, des mesures ont été prises. Itw de Sébastien Mercklé, chef du service sûreté à l'EPTB Seine Grands Lacs.



Pays: FR

Périodicité : Quotidien

OJD: 274892





Date : 24 fevrier 2021 Journaliste : FAUSTIN LÉO

Page 1/2

VALLÉE DU LOING | Plus de 4 ans après la crue qui a submergé la vallée, les élus de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret ont acté un programme d'action et de prévention. 31 000 habitants sont concernés.

# Tous unis contre les inondations

#### **FAUSTINE LÉO**

JUSQU'À 40 CM d'eau de plus que lors de la crue de référence de janvier 1910. Quatre ans et demi après les terribles inondations qui ont touché Souppessur-Loing, Bagneaux-sur-Loing, Nemours, Moret-sur-Loing (aujourd'hui Moret-Loing-et-Orvanne), Saint-Mammès et leurs environs, les élus se mettent enfin en ordre de bataille.

Il s'agit, grâce à des actions diverses, de circonscrire le plus possible les conséquences d'un prochain débordement massif des eaux du Loing et de ses affluents.

En juin 2016, 4 000 personnes ont été évacuées à Nemours, 800 à Souppes-sur-Loing et 400 à Saint-Mammès. Il a ensuite fallu gérer un très important volume de déchets ainsi que pomper le fioul des caves qui polluait les rues.

#### « Redonner aux habitants cette culture des risques »

Maintenant que les problèmes d'ego entre élus ont été aplanis, à eux de définir une stratégie territoriale de gestion du risque, via un programme d'action et de prévention des inondations (Papi), impliquant 270 communes, de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret, bordées par 2 700 km de cours d'eau.

Les trois départements ont acté, lors d'une réunion début février à Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), la mise en place d'un travail commun et d'une répartition des tâches via des ateliers.

Si une étude hydrologique d'une durée de trois ans va permettre de mieux comprendre le fonctionnement du bassin du Loing, la priorité demeure de redonner aux habitants cette culture des risques, perdue lors des dernières décennies. Des balades urbaines sur le thème des inondations devraient se développer. Des stages où les agents publics apprennent à se



Pays: FR

Périodicité : Quotidien

OJD: 274892

Date: 24 fevrier 2021 Journaliste: FAUSTIN LÉO

Page 2/2





Nemours, le 1º juin 2016. Lors de cette crue majeure, les eaux sont montées 40 cm plus haut que lors de l'inondation de janvier 1910

sortir des eaux s'ils y tombent accidentellement aussi. Ou encore la formation des élus via des exercices d'inondation, comme cela s'est déroulé récemment à Melun et Nemours.

« On y acquiert des réflexes qui permettent, en situation de crise, de gagner du temps et d'éviter des accidents voire des morts », insiste Frédéric Molossi, le président de l'<u>EPTB</u> Grands Lacs, qui chapeaute la mise en place de ce Papi.

Car dompter la nature demeurera impossible. « Les inondations seront toujours là, rappelle-t-il. D'ailleurs, une crue est utile, pour recharger les nappes phréatiques par exemple et donc recharger les rivières en été. Le but de notre travail est d'éviter au maximum les conséquences sur les populations et les habitants ». Dans le bassin du Loing, 31 000 habitants sont susceptibles de souffrir d'une crue.

La question de l'entretien des cours d'eau par les collectivités publiques ou les propriétaires, alors que l'Agence de l'eau vient de baisser ses crédits en la matière, est évidemment prégnante. Comme celle de savoir comment mieux gérer le débit de l'eau. « On ne peut pas dire maintenant si la solution sera de créer un lac en amont ou d'installer des casiers. On n'a pas de catalogue prédéfini! Mais on part plutôt sur des solutions naturelles. Voire de bon sens, en anticipant et en ne mettant pas,

par exemple, sa chaudière ou son boîtier électrique au soussol », avance Frédéric Molossi.

#### 20 millions d'euros alloués par les trois régions

Sur le terrain, l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Loing (Epage) est entré en action avec une démarche de rachat de zones humides, où l'eau peut s'étaler. « Ce qui déborde en amont permet de diminuer la crue en aval, sourit Matthieu Moes, son directeur. Nous avons des contrats avec des agriculteurs qui font paître les troupeaux l'été mais rentrent leurs animaux en hiver, saison des crues. Nous essayons de diminuer le nombre de peupleraies en bord de rivière qui empêchent à la terre de jouer son rôle d'éponge ». L'Epage dispose de 20 millions d'euros de crédits sur quatre ans alloués par les trois conseils régionaux d'Ile-de-France, du Centre-Val de Loire et de Bourgogne-Franche-Comté. Il est également impliqué dans la restauration des méandres des cours d'eau qui en freinent le débit.

Ainsi, goutte à goutte, des centimètres seront gagnés. Mais encore faut-il que les documents d'urbanisme soieni modifiés en fonction des connaissances acquises lors de l'étude de bassin. Et que l'urbanisation, synonyme d'imperméabilisation des sols, freine aussi sa course.



VISUALISER WWW L'ARTICLE

Date: 23/02/2021 Heure: 14:08:35

Journaliste : Faustine Léo

www.leparisien.fr Pays : France Dynamisme : 116

**=** §

Page 1/3

Visualiser l'article

# Crues du Loing : pour «éviter au maximum» les dégâts, enfin le branle-bas de combat

Quatre ans et demi après la crue qui a submergé la vallée du Loing, les élus de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret ont acté un programme d'action et de prévention des inondations. 31000 habitants sont directement concernés.



Nemours, le 1er juin 2016. Lors de cette crue majeure, les eaux sont montées 40 cm plus haut que lors de l'inondation de janvier 1910. LP/Jean-Nicholas Guillo

Jusqu'à 40 cm d'eau de plus que lors de la crue de référence de janvier 1910. Quatre ans et demi après les terribles inondations qui, en Seine-et-Marne, ont touché Bagneaux-sur-Loing, Souppes-sur-Loing, Nemours, Moret-sur-Loing (aujourd'hui Moret-Loing-et-Orvanne), Saint-Mammès et leurs environs, les élus se mettent enfin en ordre de bataille.

Il s'agit, grâce à des actions diverses, de circonscrire le plus possible les conséquences d'un prochain débordement massif des eaux du Loing et de ses affluents.



www.leparisien.fr Pays : France Dynamisme: 116



Date: 23/02/2021 Heure: 14:08:35

Journaliste : Faustine Léo

Page 2/3

Visualiser l'article

En juin 2016, 4000 personnes ont été évacuées à Nemours, 800 à Souppes-sur-Loing et 400 à Saint-Mammès. Il a ensuite fallu gérer un volume de déchets très supérieur à la normale ainsi que pomper le fioul des caves qui polluait les rues.

#### «Redonner aux habitants cette culture des risques»

Maintenant que les problèmes d'ego entre élus ont été aplanis, à eux de définir une stratégie territoriale de gestion du risque, via un programme d'action et de prévention des inondations (Papi), impliquant 270 communes de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret, bordées par 2700 km de cours d'eau.

Les trois départements ont acté, lors d'une réunion début février à Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), la mise en place d'un travail commun et d'une répartition des tâches via des ateliers.

Si une étude hydrologique d'une durée de trois ans va permettre de mieux comprendre le fonctionnement du bassin du Loing, la priorité demeure de redonner aux habitants cette culture des risques, perdue lors des dernières décennies. Des balades urbaines sur le thème des inondations devraient se développer. Des stages à la base de loisirs de Torcy où les agents publics apprennent à se sortir des eaux s'ils y tombent accidentellement. Ou encore la formation des élus via des exercices fictifs d'inondation, comme cela s'est déroulé à Melun et Nemours il y a quelques semaines.

#### La question de l'entretien des cours d'eau

« Cela permet d'envisager toutes ces choses auxquelles on n'aurait pas pensé, d'acquérir des réflexes qui permettent donc une fois en situation de crise de gagner du temps et même d'éviter des accidents voire des morts », insiste Frédéric Molossi, le président de l'EPTB Grands Lacs, qui chapeaute la mise en place de ce Papi.

Car dompter la nature demeurera impossible. « On ne peut pas dire que l'on échappera aux inondations. Elles seront toujours là, rappelle Frédéric Molossi. D'ailleurs, une crue est utile, pour recharger les nappes phréatiques par exemple et donc recharger les rivières en été. Le but de notre travail est d'éviter au maximum les conséquences sur les populations et les habitants. » Dans le bassin du Loing, 31000 habitants sont susceptibles de souffrir d'une crue .

La question de l'entretien des cours d'eau par les collectivités publiques ou les propriétaires, alors que l'Agence de l'eau vient de baisser ses crédits en la matière, est évidemment prégnante.

Comme celle de savoir comment mieux gérer le débit de l'eau. « On ne peut pas dire maintenant si la solution sera de créer un lac en amont ou d'installer des casiers. On n'a pas de catalogue prédéfini ! Mais on part plutôt sur des solutions naturelles. Voire de bon sens en anticipant et en ne mettant pas, par exemple, sa chaudière ou son boîtier électrique au sous-sol », avance Frédéric Molossi.

#### 20 millions d'euros de crédits alloués par les trois régions

Sur le terrain, l'Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Loing (Epage) est entré en action avec une démarche de rachat de zones humides, où l'eau peut s'étaler. « Ce qui déborde en amont permet de diminuer la crue en aval, sourit Matthieu Moes, son directeur. Nous avons des contrats avec des agriculteurs qui font paître les troupeaux l'été mais rentrent leurs animaux en hiver, saison des crues. Nous essayons de diminuer le nombre de peupleraies, situées en bord de rivière, et qui empêchent la terre de jouer son rôle d'éponge. » L'Epage dispose de 20 millions d'euros de crédits sur quatre ans alloués par les trois conseils régionaux d'Ile-de-France, du Centre-Val de Loire et de Bourgogne-Franche-Comté.



www.leparisien.fr Pays : France Dynamisme : 116



**Date : 23/02/2021** Heure : 14:08:35

Journaliste : Faustine Léo

Page 3/3

Visualiser l'article

Il est également impliqué dans la restauration des méandres des cours d'eau qui en freinent le débit. « Les rivières ne sont naturellement pas des tuyaux, contrairement aux aménagements des dernières décennies », rappelle l'Epage. Les études à venir porteront aussi sur l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des barrages et des moulins qui ont permis le développement de l'activité économique sur les cours d'eau. « Les enlever peut permettre de faire baisser la ligne d'eau », explique logiquement l'Epage. A Paley, par exemple, des petits seuils vont être enlevés.

Ainsi, goutte à goutte, des centimètres seront gagnés. Mais encore faut-il que les documents d'urbanisme soient modifiés en fonction des connaissances acquises lors de l'étude de bassin. Et que l'urbanisation, synonyme d'imperméabilisation des sols, freine aussi sa course.



Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 15223



Date: 17 fevrier 2021

Journaliste : JEAN-LOUIS

MACÉ

Page 1/1

#### Le PAPI d'intention est enfin signé

# Une étude pour maîtriser les crues

Mardi 9 février, Frédéric Mo-lossi, président du Syndicat de l'EPTB mixte de l'EPTB Seine Grands Locs, Régis Costro, sous-préfet de Montargis, et Benoit Digeon, président de l'Epage du bassin du Loing, signaient officiellement le signateur orniceienteur le PAPI d'intention, une der-nière étape avant le lance-ment de grands travaux sur l'ensemble des cours d'eau du Gâtinais qui devraient in-tervenir dans trois ans.

Avant de passer aux choses sérienses. L'établisses ment du PAPI d'intention (Programme d'actions de prévention des inondations) va servir à définit la stratégie territoriale de gestion du risque de crues du bassin du Loing, en cohérence avec le Plan départemental des caux (PDE) de la Seine et Mar-

Ce PAPI d'intention est done avant tout up vaste programme d'études préalables qui permettra par la suite d'agir concrètement sur le territoire. S'il ne comprend ni travaux ni équipements, au contraire du PAPI complet, il va tou-



Le souvenir terrible des inondations de juin 2016 est encore dans toutes les têtes.

tefois jeter les bases des futures actions à entreprendre en établissant les priorités et en étudiant au plus près les besoins du territoire

#### Affiner les connaissances du millen et des risques

Cette vaste étude qui va être lancée grâce au PAPI d'intention devrait ainsi permettre d'affiner les connaissances sur l'Invitrologie, l'hydraulique, les obénomères de remontée des nappes, le ruissellement pluvial et les seuils de débordements, Son objectif est aussi de sensibiliser le public aux risques d'inondation, notamment par la pose de repères de crues, mais aussi d'intégrei le « risque inondation » dans les politiques

d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

« Il s'agit d'améliorer la connaissance de la voluérabilité du territoire et de déterminer les mesures à mettre en œuvre », souligne ainsi Frédéric Molossi, président du Syndicas mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs, Sachant que l'autre volet d'actions de

ce PAPI sera aussi de préserver ou de restaurer les zones humides et les zones d'expansion de crues. Quels seront les axes

d'intervention du futur PAPI? Il s'agira tout d'abord d'améliorer la connaissance et la conscience du risque, notamment par la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique essentielle du bassin du Loing. Un autre champ d'action concemera la surveillance, la prévision des crues et des inondations. Une stratégie commune devra ainsi être établic

#### Prise en compte du risque Inondation dans l'urbanisme

Un autre point important visera à définir un champ d'actions concerté entre les différentes communes en cas de crue, en réalisant notamment des exercices de mise en situation, en mettant en commun des moyens et en partageant les expériences en matière d'évacuation des usagers.

Autre point crucial à

te du risque inondation dans l'urhanisme, de mieux maîtriser celui-ci en prenant en compte les zones inopdables et en harmonisant les règlements de plan de prévention.

La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sera également un axe fort à développer. L'abjectif est de mieux connaître l'exposition des populations et de définir les mesures de réduction de la vulnérabilité. Autre axe à mettre en œuvre : le ralentissement des écoulements. Cette action vise à une diminution de la dynamique des crues et un écrétement des débits de pointe.

Enfin, dernier axe de réflexion sur la vaste étude : la gestion des ouvrages de protection hydraulique. Il apparait indispensable de localiser les onvrages, de déterminer leur influence, leurs effets et leur résistance lors des épisodes de

JEAN-10US MACÉ

Pays: FR

Périodicité : Quotidien





**Date : 11 fevrier 2021**Page de l'article : p.6-14
Journaliste : Florence Mélix

Page 1/9

# Les inondations laissent des paysages de désolation



Le 4 février 2021, la crue de la Garonne a atteint des hauteurs exceptionnelles dans le secteur de Marmande (Lot-et-Garonne).

© PhotoPQR/Sud Ouest/MaxPPP

Avant la vague de grand froid, les fortes précipitations sur des sols déjà saturés ont entraîné des inondations, alarmantes par endroits. Il est trop tôt pour chiffrer les dégâts agricoles.

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

**Date : 11 fevrier 2021**Page de l'article : p.6-14
Journaliste : Florence Mélix

到

Page 2/9

Après des précipitations historiques de fin janvier sur une bonne part de la France, se sont succédés la neige, le verglas et des températures glaciales. Survol de ces intempéries, du sud vers le nord.

## Le Lot-et-Garonne a les pieds dans l'eau

En Aquitaine, les sols étaient déjà saturés d'eau par les pluies de décembre quand sont survenues les précipitations de fin janvier. À Dax (Landes), l'Adour est montée jusqu'à 5,86 m le 3 février 2021 (contre 0,40 m le 22 janvier), tandis qu'à Mont-de-Marsan, la Midouze atteignait aux mêmes dates 6,15 m (contre 0,76 m). L'impact dans les champs, en majorité prévus pour des cultures d'été, est difficile à quantifier. Les dégâts concernent davantage les carottes et les aspergeraies.

Mais rien de comparable avec le **Lot-et-Garonne**, où le phénomène a été amplifié par un redoux en montagne entraînant une fonte des neiges dans le Massif central et les Pyrénées. À la station de Marmande, la Garonne est passée d'un peu moins de 2 m le 23 janvier à 10,20 m le 4 février, proche de son record historique de 1875 (11,39 m). Les images satellites montrent que les surfaces en eau sont passées de 1 268 ha (cours normal de la Garonne) à 13 615 ha au plus fort de la crue sur le tronçon Aiguillon-La Réole. Les recensements des dégâts, importants pour de nombreuses exploitations, sont en cours, tandis qu'une lente décrue se poursuit.

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

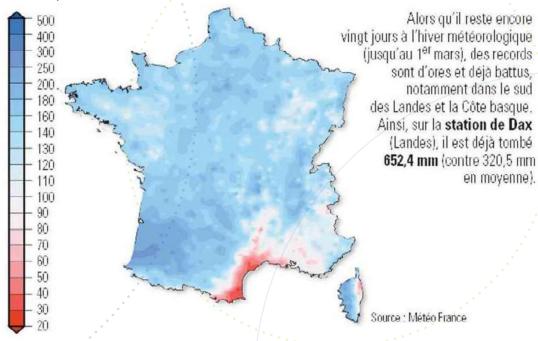
**Date : 11 fevrier 2021** Page de l'article : p.6-14 Journaliste : Florence Mélix

1

Page 3/9

# Un excès de pluies sur presque tout le territoire

Cumul des précipitations du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 7 février 2021 inclus par rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010.



A l'exception du Languedoc, toute la France présente un excès d'eau.

#### Les Charente et les Deux-Sèvres en décrue

En Poitou-Charentes, les inondations ont touché la **Charente**, la **Charente-Maritime** et les **Deux-Sèvres**. La décrue a commencé le 7 février 2021 en Charente, puis le 8 février 2021 dans les deux autres départements. Comme les zones concernées sont inondables et que la crue a été progressive, les exploitants, qui en connaissent les risques, ont eu le temps de mettre à l'abri matériel et animaux. Il n'y a pas de victimes humaines ni animales, pas de dégâts chiffrés pour l'instant, ni d'interruption de la collecte de lait. Les agriculteurs savent s'organiser en faisant jouer la solidarité. Il faudra voir à quelle vitesse se fait la décrue pour réaliser des estimations sur les parcelles cultivées, sachant que la majeure partie des surfaces est en prairie.

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

**Date : 11 fevrier 2021**Page de l'article : p.6-14
Journaliste : Florence Mélix



Page 4/9



En Poitou-Charentes, la majeure partie des surfaces inondées sont des prairies. © Jean-Michel Nossant

## La Seine-et-Marne comme souvent

En Île-de-France, comme souvent, les inondations ont sévi en **Seine-et-Marne**. À la station météo de **Melun**, il est tombé 108 mm de pluie en décembre et 96 mm en janvier. Soit, pour chaque mois, 75 % de plus que la normale. À **Paris**, la crue de la **Seine** a atteint son maximum le 6 février à 4,54 m (5,88 m en 2018).

## Des questions sur l'artificialisation des sols en Hauts-de-France

En Hauts-de-France, dans **l'Aisne**, à Mesbrecourt-Richecourt, « depuis trois mois, il est tombé 350 mm sur l'exploitation », constate Hubert Compère, agriculteur et président du Syndicat de la Serre aval, la rivière qui traverse sa commune. « J'ai 5 ha sous l'eau, mais chez d'autres, c'est 20 à 30 % de la surface qui est inondée. »

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

**Date : 11 fevrier 2021**Page de l'article : p.6-14
Journaliste : Florence Mélix

Page 5/9

Depuis dix jours, les cinq départements des Hauts-de-France ont été placés en vigilance orange pour les crues de l'Helpe, la Lys, la Canche, l'Oise, la Somme, etc. À Maroilles (Nord), l'Helpe est montée de 1,80 m le 27 janvier à 3,82 m le 4 février. À Venette, près de Compiègne, l'Oise est passée de 3,80 m le 30 janvier à 5,11 m le 4 février. Selon Météo France, en décembre et janvier, il est tombé entre 1,4 et deux fois plus d'eau que les normales saisonnières. « Le cumul des pluies est la première raison des inondations. Mais contrairement à ce qu'on observait il y a quelques années, nous n'avons remarqué aucune ravine dans les champs, poursuit l'agriculteur. Dans le département, il n'y a plus de sol nu pendant l'hiver, et ca marche. En revanche, les surfaces bétonnées, routes et chemins accentuent le surplus d'eau dans les rivières. Et avec la suppression quasi systématique des seuils, les ouvrages comme les moulins, l'eau n'est plus assez freinée, et dévale vers les zones basses. »

Aurore Coeuru et Isabelle Escoffier et Charlotte Salmon avec les correspondants régionaux

L'expert

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

**Date : 11 fevrier 2021** Page de l'article : p.6-14 Journaliste : Florence Mélix



Page 6/9



« Plus de 200 millions de mètres cubes déversés sur les plaines de Garonne » Jean-François Berthoumieu, directeur de l'association climatologique de moyenne Garonne (ACMG)

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

Date: 11 fevrier 2021
Page de l'article: p.6-14
Journaliste: Florence Mélix

到

Page 7/9

« Les débits engendrés par ces épisodes pluvieux sont conséquents. Sur la station de Marmande, par exemple, un pic de 6 000 m3/s a été observé au 4 février. Les volumes générés du 30 janvier au 5 février sont de plus de 1 500 millions de m3 (Mm3), dont plus 200 Mm3 déversés sur les plaines de Garonne. Les nappes auront refait le plein complet, pour 40 Mm3. Face à ce phénomène, ni les sols, ni les zones humides, ni les réserves n'ont la capacité de stockage suffisante et cette eau en surplus finira à l'estuaire ou l'océan. Pour limiter les impacts à l'avenir, il est nécessaire de revoir la directive cadre sur l'eau, dont les règles ne sont pas adaptées aux problématiques locales. Constatant par ailleurs le rôle de l'agriculture pour limiter les inondations en ville, des systèmes de rémunération (paiement pour services environnementaux, par exemple) pourraient être conçus. Enfin, les arrêtés de restriction devraient évoluer en considérant le changement climatique dans sa globalité : les usages de l'eau devraient être autorisés en période caniculaire pour rafraîchir l'environnement et limiter les consommations énergétiques pour la climatisation. »

Charlotte Salmon

Témoignage

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

**Date : 11 fevrier 2021**Page de l'article : p.6-14
Journaliste : Florence Mélix



Page 8/9



« Il serait juste d'être indemnisés » Jean-Michel Chanclud, agriculteur en Seine-et-Marne

Chez Jean-Michel Chanclud, agriculteur à La Grande-Paroisse, le 5 février environ 6 ha de blé étaient inondés depuis une semaine. La parcelle jouxte un bassin artificiel relié à la Seine et sert de tampon en cas de crue afin d'éviter l'inondation des villes situées en aval.

« Le blé peut se remettre après deux semaines sous l'eau, mais audelà, cela risque d'être compliqué, estime le céréalier. Sur cette parcelle inondable, nous limitons les investissements en intrants en utilisant des semences fermières et en n'apportant pas d'engrais l'hiver. Ce phénomène revient de plus en plus souvent et l'artificialisation des sols est sûrement en partie responsable, observe-t-il. Pour l'instant, la situation est sérieuse, mais pas

Pays: FR

Périodicité : Quotidien

**Date : 11 fevrier 2021**Page de l'article : p.6-14
Journaliste : Florence Mélix

圓

- Page 9/9

exceptionnelle comme en 2018, où je déplorais 60 ha inondés. Cette année-là, il y avait eu des lâchers d'eau par l'<u>EPTB</u> Seine Grands lacs (1) et Voies navigables de France qui avaient provoqué une surinondation. Dans ce cas, je trouve normal de sacrifier des champs pour sauver des vies humaines et des biens, mais cette situation entraîne des pertes financières pour l'exploitation et des relations tendues avec nos assureurs. Il serait juste d'être indemnisés. »

Propos recueillis par Florence Mélix



abonne.lest-eclair.fr Pays : France Dynamisme: 48

≡ı



Date: 06/02/2021 Heure: 11:47:01

Page 1/2

Visualiser l'article

# Risque de crue dans l'Aube : de la marge pour trois semaines

Les autorités tiennent à rassurer la population auboise: malgré le débit élevé, la situation de crue reste « modeste » et sous contrôle dans le département.

Il n'y a pas de raison de paniquer (pour l'instant) face à la montée des eaux actuellement constatée aux quatre coins du département. C'est du moins le message qu'ont tenu à délivrer les autorités à l'occasion d'un point presse organisé hier dans les locaux de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin), chargé de la gestion des lacs-réservoirs.

«La situation est sous contrôle », a assuré François Baroin en sa qualité de président de Troyes Champagne Métropole (180 000 habitants). «On a une marge sur 15 jours, trois semaines. Mais il est normal d'être attentif. Nous sommes très vigilants mais nous n'en sommes pas encore au stade d'alerte.

Le lac de la forêt d'Orient est déjà rempli à 57 %

Après un bref passage en zone verte, l'Aube a été replacée ces derniers jours en vigilance jaune, ce qui implique une surveillance renforcée du niveau de la montée des eaux.

Les lacs-réservoirs - le lac-réservoir Seine dit « lac d'Orient » et le lac-réservoir Aube dit « Lacs Amance et du Temple » - sont en pleine activité. «Les lacs dérivent l'excédent de débit depuis le 15 janvier dernier, conformément aux règles de gestion, afin de maintenir un débit stabilisé à l'aval », précise le gestionnaire des lacs dans un communiqué.

Leur remplissage permet de mieux gérer le niveau des rivières et donc d'éviter les inondations aussi bien dans l'Aube qu'en Île-de-France et plus particulièrement à Paris. «Les lacs-réservoirs permettent une diminution des niveaux d'eau de 15 cm à Paris et une diminution du débit de 53,5 m³/s à Troyes », indique l'établissement de gestion.

Pour l'heure, le lac de la forêt d'Orient est rempli à 57 % ; les deux autres lacs à 63 %. Un taux un peu en avance par rapport à une année normale (le taux de remplissage devrait être de 49 %), mais largement endecà de janvier 2018 lors des dernières grandes crues. «Nous sommes sur une situation modeste qui n'a rien à voir avec 2018. Nous avons des débits très sensiblement inférieurs à ceux de janvier 2018

», confirme Sébastien Mercklé, chef du service exploitation à l'EPTB.



VISUALISER

WWW

L'ARTICLE

Date: 06/02/2021 Heure: 11:47:01

abonne.lest-eclair.fr Pays : France Dynamisme : 48

**≡**∦

Page 2/2

Visualiser l'article

Les digues étanches depuis décembre

Un débit à 140 m3/s est observé du côté de Bar-sur-Seine dont 40 % sont prélevés et envoyés dans le lac. «Cela équivaut à une piscine olympique remplie chaque minute

», précise Sébastien Mercklé.

0vdsCibDQDbFydSs-L3rqOC1k0Gnh4ARUPMCKnUHIVgySlOyPzqDZcgVgBFw98daQF3n6qiX86MMrZKewUuRAZQNmNK

Périodicité : Quotidien OJD: 22877





Date: 06 fevrier 2021 Page de l'article : p.7 Journaliste : Willy Billiard

Page 1/1

## Risque de crue: de la marge pour trois semaines

Willy Billiard wbilliard@lest-eclair.fr II n'y a pas de raison de paniquer (pour l'instant) face à la montée des eaux actuellement constatée aux quatre coins du département. C'est du moins le message qu'ont tenu à délivrer les autorités à l'occasion d'un point presse organise hier dans les locaux de l'EPTB (Etablissement public territorial de bassin), chargé de la gestion des lacs-reservoirs. «La situation est sous contrôle», a assuré François Baroin en sa qualité de président de Troyes Champagne Métropole (180000habitants), «On a une marge sur 15 jours, trois semaines. Mais il est normal d'être attentif. Nous sommes tres vigilants mais nous n'en sommes pas encore au stade d'alerte.»

#### Le lac de la forêt d'Orient est deja rempli a 57%

Après un bref passage en zone verte, l'Aube a été replacée ces derniers jours en vigilance jaune, ce qui implique une surveillance renforcée du niveau de la montée des eaux. Les lacs-réservoirs - le lac-réservoir Seine dit «lac d'Orient» et le lac-réservoir Aube dit «Lacs Amance et du Temple» - sont en pleine activité. «Les lacs dérivent l'excédent de débit depuis le 15 janvier dernier, conformément aux règles de gestion, afin de maintenir un débit stabilisé à l'aval», précise le gestionnaire des lacs dans un communiqué. Leur remplissage permet de mieux gerer le niveau des rivières et donc d'éviter les inondations aussi bien dans l'Aube qu'en Ile-de-France et plus particulièrement à Paris. «Les lacs-réservoirs permettent une diminution des niveaux d'eau de 15 cm a Paris et une diminution du debit de 53,5 m³/s a Troyes», indique l'établissement de gestion. Pour l'heure, le lac de la forêt d'Orient est rempli a 57%; les deux autres lacs a 63%. Un taux un peu en avance par rapport à une année normale (le taux de remplissage devrait être de 49%), mais largement en-deça de janvier 2018 lors des dernières grandes crues. «Nous sommes sur une situation modeste qui n'a rien a voir avec 2018. Nous avons des débits très sensiblement inférieurs a ceux de janvier 2018», confirme Sébastien Mercklé, chef du service exploitation a l'EPTB.

#### Les digues étanches depuis décembre

Un débit à 140 m3/s est observé du côté de Bar-sur-Seine dont 40% sont prélevés et envoyés dans le lac. «Cela équivaut à une piscine olympique remplie chaque minute», precise Sébastien Mercklé. Le debit arrive ensuite dans l'agglomeration troyenne à 120 m3/s, «Sans l'action des lacs, on serait a 180 m3/s», explique Sébastien Mercklé, «Nous sommes dans une activité normale dans le cadre d'un éclatement de crue.» En mai 2013, l'agglomeration troyenne avait connu un episode de crue important avec un débit de pointe de 210m3/s, ce qui avait mis au jour les fragilités et risques que présentaient les digues. Depuis, tout le lineaire a été revu et, depuis décembre demier, l'ensemble des digues sont désormais étanches. Ce qui signifie que, en cas de crue importante, l'agglomeration troyenne est mieux armée qu'elle ne l'a jamais été.

Date: 05/02/2021 Heure : 19:15:46 Durée : 00:02:21

Présentateur : Charles-Henry BOUDET, Laurence LABORIE

Page 1/1

### France 3 Champagne-Ardenne

Emission: 19/20 Champagne-Ardenne

#### Résumé:

En France, les inondations sont nombreuses en cette période. Itw de Sébastien Mercklé, chef du service sûreté à l'EPTB Seine Grands Lacs.



Périodicité : Quotidien OJD: 22877





Date: 04 fevrier 2021 Page de l'article : p.3

Page 1/1

## Ca ne monte pas... mais ça ne descend pas!

Crues Ça ne monte pas... mais ça ne descend pas! Alors que le Lot-et-Garonne etait place hier apres-midi en vigilance rouge et que dix-neuf autres départements, dont la Marne, étaient placés en vigilance orange, l'Aube était toujours sous le coup d'une vigilance jaune en raison de rivières hautes et de débits importants. Une douzaine de routes sont toujours coupées à la circulation. La situation n'évolue pas ou peu: les précipitations, toujours attendues ces prochains jours, se poursuivent mais restent éparses. Les niveaux de la Seine et des principales rivières de l'Aube restent stables. Des débordements sont «en cours» dans le secteur de Bar-sur-Seine, Barsur-Aube, Areis-sur-Aube et Pont-sur-Seine mais les crues restent habituelles pour la saison, indique le site Vigierues. Seine Grands Lacs, l'organisme qui gere les lacs artificiels de l'Aube et la Marne, souligne que, «à la date du 3 février (hier, NDLR), le volume stocké dans les quatre lacs-réservoirs représente 484 millions de mètres cubes, soit 57% de la capacité totale». Depuis le 15 janvier, le volume stocké dans les lacs représente 150millions de mètres cubes, «dont 69 millions de mètres cubes en stockage supplémentaire par rapport aux objectifs permanents de remplissage pour la période d'étiage», rappelle Seine Grands Lacs. En revanche, concernant les vents violents, le département de l'Aube, en vigilance jaune hier, devait repasser dans le vert.

0dqNhowfYY6ZKxVv8yY-3QTydgRSjaSmLFuBe9Lm7KdA4haq9iwJ et-fjt2VRLXTOGE3





Date: 16/02/2021 Heure: 09:40:57

www.lest-eclair.fr Pavs : France Dynamisme: 60

≡ı

Page 1/2

Visualiser l'article

## Les zones humides du Parc de la forêt d'Orient à l'honneur en février

Depuis le 2 février, journée mondiale des zones humides, le Parc naturel régional de la forêt d'Orient (PNRFO), comme de nombreux acteurs au niveau

national, a décidé de célébrer ces milieux dont« la préservation relève de l'intérêt général (lire ci-contre)», insiste Claire Parise, responsable de la cellule zones humides du PNRFO.

En ce mois de février, le PNRFO propose plusieurs rendez-vous dans l'Aube (virtuels cette année en raison du contexte sanitaire).« Nous proposons une immersion numérique au cœur de ces espaces naturels de notre territoire », invite la responsable.

Au programme : Des activités pour les enfants, une présentation de zones humides emblématiques du Parc, un focus sur les actions de la cellule Zones humides du Parc en 2020. Des événements à retrouver sur la page Facebook du PNRFO (@parcnaturelregionalforetorient). Ou encore une exposition virtuelle « Ramsar, étangs de Champagne humide » réalisée par l'EPTB Seine Grands Lacs et le PNRFO. À découvrir sur le site de l'EPTB seinegrandslacs.fr

Le PNRFO se situe au sein d'un vaste site Ramsar nommé « Les étangs de la Champagne humide ». Il fête son 30e anniversaire cette année. Ce vaste site humide de 255 000 hectares s'étend jusqu'en Argonne en passant par le lac du Der. Il compte sept réserves naturelles, plusieurs sites Natura 2000 pour les oiseaux, et la commune de Courteranges, quatrième ville française (18 dans le monde) à obtenir, en 2018, le label « Ville des zones humides ».

« Depuis 1970, plus de 35% des zones humides ont disparu au niveau mondial (environ 67% en France), précise Claire Parise.Les principales causes de cette disparition sont dues à l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, les prélèvements d'eau excessifs ou encore la pollution »

www.lest-eclair.fr Pays : France Dynamisme: 60

≣≣



Date: 16/02/2021 Heure: 09:40:57

Page 2/2

Visualiser l'article



Le marais du Longsols à Bouy-Luxembourg. - Photo PNRFO

OLEb2xjXM1eBvsFkDOe18IFv0nbJPudbIZtkA73K6H2GpysEpxyyEQe8G7hwWfkKjUbnOB0GOgErUXJIxfc0v5QMjBi

Périodicité : Quotidien OJD: 22877





Date: 16 fevrier 2021 Page de l'article : p.12 Journaliste : Vincent Gori

Page 1/1

## Les zones humides à l'honneur en février

Depuis le 2 fevrier, journée mondiale des zones humides, le Pare naturel régional de la forêt d'Orient (PNRFO), comme de nombreux acteurs au niveau national, a décidé de célébrer ces milieux dont «la préservation relève de l'intérêt général (lire ci-contre)», insiste Claire Parise, responsable de la cellule zones humides du PNRFO. En ce mois de février, le PNRFO propose plusieurs rendez-vous dans l'Aube (virtuels cette année en raison du contexte sanitaire). «Nous proposons une immersion numerique au cœur de ces espaces naturels de notre territoire», invite la responsable. Au programme: Des activités pour les enfants, une présentation de zones humides emblematiques du Parc, un focus sur les actions de la cellule Zones humides du Parc en 2020.Des événements à retrouver sur la page Facebook du PNRFO (@parcnaturelregionalforetorient). Ou encore une exposition virtuelle «Ramsar, étangs de Champagne humide» réalisée par l'EPTB

Seine Grands Lacs et le PNRFO. A decouvrir sur le site de l'EPTB seinegrandslacs.fr Le PNRFO se situe au sein d'un vaste site Ramsar nomme «Les étangs de la Champagne humide». Il fête son 30e anniversaire cette année. Ce vaste site humide de 255000 hectares s'étend jusqu'en Argonne en passant par le lac du Der. Il compte sept réserves naturelles, plusieurs sites Natura 2000 pour les oiseaux, et la commune de Courteranges, quatrième ville française (18 dans le monde) à obtenir, en 2018, le label «Ville des zones humides». «Depuis 1970, plus de 35% des zones humides ont disparu au niveau mondial (environ 67% en France), précise Claire Parise. Les principales causes de cette disparition sont dues à l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, les prélèvements d'eau excessifs ou encore la pollution». Vincent Gori

# La France Agricole

Pays : FR Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 97257





Date: 26 fevrier 2021 Page de l'article : p.26

Page 1/1



## Crue: un fonds d'indemnisation en réflexion

Des échanges entre la chambre d'agriculture francilienne, l'Établissenent public territorial de bassin Seine Grands Lacs (qui gère les crues), Voies navigables de France et l'Administration sont en cours. Le but est de créer un fonds d'indemnisation financé par la taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations), qui dédomnagerait les agriculteurs victimes de sur-inondations, comme en 2018. Malheureusement, la crise sanitaire a ralenti les démarches, déplore Christine Hermans, agricultrice à La Grande-Paroisse (Seine-et-Marne). Nous avons encore beaucoup de travail, »

# a France Agricole

Périodicité : Hebdomadaire

OJD: 97257





Date: 12 fevrier 2021 Page de l'article : p.21 Journaliste : Florence Mélix

Page 1/1

### Jean-Michel Chanclud agriculteur en Seine-et-Marne

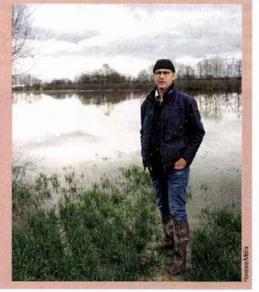
# « Il serait juste d'être indemnisés »

Chez Jean-Michel Chanclud, agriculteur à La Grande-Paroisse, le 5 février environ 6 ha de blé étaient inondés depuis une semaine. La parcelle jouxte un bassin artificiel relié à la Seine et sert de tampon en cas de crue afin d'éviter l'inondation des villes situées en aval.

« Le blé peut se remettre après deux semaines sous l'eau, mais au-delà, cela risque d'être compliqué, estime le céréalier. Sur cette parcelle inondable, nous limitons les investissements en intrants en utilisant des semences fermières et en n'apportant pas d'engrais l'hiver. Ce phénomène revient de plus en plus souvent et l'artificialisation des sols est sûrement en partie responsable, observe-t-il. Pour l'instant, la situation est sérieuse, mais pas exceptionnelle comme en 2018, où je déplorais 60 ha inondés. Cette année-là, il y avait eu des lâchers d'eau par l'EPTB Seine Grands lacs (1) et Voies navigables de France qui avaient provoqué une surinondation. Dans ce cas, je trouve normal de sacrifier des champs pour sauver des vies humaines et des biens, mais cette situation entraîne des pertes financières pour l'exploitation et des relations tendues avec nos assureurs. Il serait juste d'être indemnisés. »

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE MÉLIX

(1) Établissement public territorial de bassin, qui gère les crues de la Seine et ses principaux affluents que sont l'Yonne, la Marne et l'Aube





**Date : 05/02/2021** Heure : 13:06:12 Durée : 00:01:56

Présentateur : Marie-Sophie LACARRAU



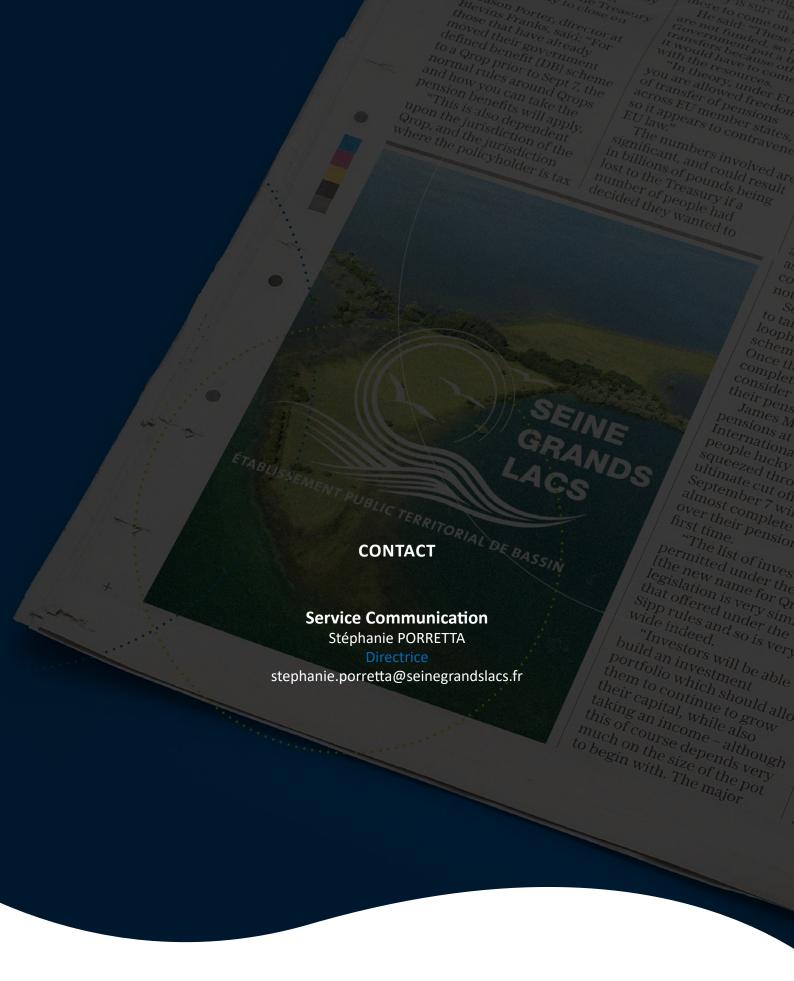
Page 1/1

#### TF1

Emission: Le 13h

#### Résumé:

Par rapport à l'inondation, les agricultures de l'Aube, près de Paris, aimeraient bien être indemnisées. Itw de Marc Delannoy, directeur des aménagements hydrauliques chez Établissements Publics Territoriaux de Bassin - Seine Grands Lacs.



REVUE DE PRESSE

**FÉVRIER 2021**